



NATIONS UNIES
RÉPUBLIQUE DU CONGO



PLAN CADRE DES NATIONS UNIES POUR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT (UNDAF)

2020  2024 REVISE DU SYSTEME DES NATIONS UNIES AU CONGO



Nations Unies en République du Congo

Bureau du Coordonnateur Résident des Nations Unies
en République du Congo

Avenue du Maréchal foch, 99324 Brazzaville
République du Congo

Tel: +242 06 6608576/ +242 06 667 75 99

 @UN_Congo

 UNRepduCongo

 YouTube Nations Unies en République du Congo

 congo.un.org



NATIONS UNIES
RÉPUBLIQUE DU CONGO



PLAN CADRE DES NATIONS UNIES POUR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT (UNDAF)

2020  2024 REVISE DU SYSTEME DES NATIONS UNIES AU CONGO



TABLE DES MATIÈRES

Avant-Propos	6
Sigles et acronymes	10
Résumé exécutif	13
Introduction	16
I. CONTEXTE NATIONAL ET PROGRÈS VERS L'ATTEINTE DES ODD	18
1. Contexte national	19
2. Progrès accomplis vers l'atteinte des ODD	23
II. VISION ET PRIORITÉS NATIONALES DE DÉVELOPPEMENT	26
1. Vision nationale de développement	27
2. Priorités nationales	27
III. APPUI DE L'ÉQUIPE PAYS AUX PRIORITÉS NATIONALES ET À L'AGENDA 2030	30
1. Vision 2030 des Nations Unies	31
2. Priorités stratégiques des Nations Unies	31
3. Théorie du changement globale de l'UNDAF révisé	33
4. Résultats attendus de l'UNDAF révisé	34
4.1. Gouvernance	34
4.1.1 Alignement stratégique au PND 2022-2026	34
4.1.2 Théorie du changement	34
4.1.3 Appui aux priorités nationales	36
4.2. Capital humain	37
4.2.1 Éducation	37
4.2.1.1 Alignement stratégique au PND 2022 - 2026	37
4.2.1.2 Théorie du changement	37
4.2.1.3 Appui aux priorités nationales	38
4.2.2 Santé	38
4.2.2.1 Alignement stratégique au PND 2022-2026	38
4.2.2.2 Théorie du changement	39
4.2.2.3 Appui aux priorités nationales	39
4.3. Diversification économique	40
4.3.1 Alignement stratégique au PND 2022 - 2026	40
4.3.2 Théorie du changement	41
4.3.3 Appui aux priorités nationales	41
4.4. Partenariats	43
IV. DURABILITÉ DE L'APPUI DES NATIONS UNIES	44
V. MISE EN ŒUVRE	46
VI. SUIVI ET ÉVALUATION	52
VII. FINANCEMENT ET MOBILISATION DES RESSOURCES	56
VIII. COMMUNICATION ET GESTION DES CONNAISSANCES	58
Annexes	60
Annexe 1. Matrice des résultats	60
Gouvernance et consolidation de la paix	60
Annexe 2. Cadre budgétaire conjoint	79
Annexe 3. Clauses légales et juridiques	83
1. Engagements du Gouvernement	84
2. Engagements de l'Équipe pays des Nations unies	85



AVANT-PROPOS

Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF, 2020-2024) révisé est le cadre de partenariat stratégique entre le système des Nations Unies et le gouvernement de la République du Congo. Il exprime l'engagement des Nations Unies à soutenir le peuple congolais dans la réalisation de son programme de développement.

L'UNDAF-révisé est ancré dans la Vision 2030, les priorités nationales telles que décrites dans le Plan national de développement (PND) 2022-2026, et les Objectifs de développement durable (ODD). Il comporte quatre domaines stratégiques prioritaires qui sont alignés sur les piliers et les domaines d'accompagnement du PND : i) promotion d'une gouvernance inclusive et efficace, ii) soutien au développement du capital humain, iii) soutien à la diversification de l'économie et à la création d'emplois décents et iv) soutien au renforcement de la résilience des populations aux effets du changement climatique, des catastrophes naturelles, et l'amélioration de la gestion des ressources naturelles. Les résultats aideront le gouvernement à accélérer la transformation du Congo, contribuant ainsi à bâtir une économie forte, diversifiée et résiliente.

L'UNDAF s'appuie sur des approches innovantes, des forces, des leçons apprises et des efforts initiés par les Nations Unies, le Gouvernement congolais, le secteur privé, la société civile, les partenaires de développement et les autres parties prenantes au Congo. En tant que tel, l'UNDAF révisé intègre les nouvelles directives de DCO (Development Coordination Office) et s'inscrit dans l'agenda du Secrétaire général des Nations Unies sur le repositionnement du système des Nations Unies. En ce qui concerne les changements et les réformes stratégiques, l'UNDAF 2020-2024 entend renforcer la programmation intégrée et progresser vers l'élargissement des partenariats public-privé pour : i) la réalisation des ODD et, ii) le soutien des populations et groupes vulnérables ; pour renforcer les racines de la cohésion et de la transformation socio-économique. Les résultats de l'UNDAF et le cadre budgétaire commun, qui amènent toutes les agences des Nations unies en République du Congo à appliquer le principe de l'unité d'action, répondent à l'appel du Secrétaire général des Nations unies en faveur de l'optimisation des ressources et de l'amélioration de l'efficacité de la réponse des Nations unies aux pays.

L'UNDAF 2020-2024 présente un cadre de responsabilité mutuelle entre le gouvernement et l'équipe de pays des Nations unies.



Pour le Gouvernement
de la République du Congo

Ingrid Olga Ebouka Babackas

Ministre du Plan, de la Statistique
et de l'Intégration Régionale



Pour le Système des Nations Unies
en République du Congo

Chris Mburu

Coordonnateur Résident





SIGLES ET ACRONYMES

AMU	Assurance maladie universelle
BCR	Bureau du Coordonnateur résident
BOS	Stratégie conjointe des opérations
CCA	Analyse commune de pays
CDN	Contribution déterminée au niveau national
COP	Conférence des parties
DCO	The Development Coordination Office
DGFQE	Direction générale de la formation qualifiante et de l'emploi
ETVA	Enquête sur la transition vers la vie active
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FBCF	Formation brute de capital fixe
FMI	Fonds monétaire international
GAR	Gestion axée sur les résultats
IIAG	Ibrahim Index of African Governance
JMP	Joint Monitoring Programme for Water Supply, Sanitation and Hygiene
MAPS	Mainstreaming, Acceleration and Policy Support
MPME	Micro-, petites et moyennes entreprises
ODD	Objectifs de développement durable
OHCHR/ HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
OIT	Organisation internationale du travail
OMS	Organisation mondiale de la Santé
OMT	Groupe des opérations
ONDMNI	Observatoire national des décès maternels, néonataux et infantiles
OSC	Organisation de la société civile
PAM	Programme alimentaire mondial
PDI	Personnes déplacées internes
PDL	Plan de développement local
PF	Planification familiale
PIB	Produit intérieur brut

PMI	Petites et moyennes industries
PMT	Groupe de gestion des programmes
PND	Plan National de Développement
PNG	Politique Nationale Genre
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PTF	Partenaires techniques et financiers
REDD+	Réduction des émissions liées à la déforestation et la dégradation forestière, avec inclusion de la gestion durable des forêts, de la conservation de la biodiversité et de l'accroissement des stocks de carbone
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquise
SNDD	Stratégie nationale de développement durable
SNU	Système des Nations Unies
SR	Santé reproductive
SRMNIA	Santé de la reproduction maternelle, néonatale, infantile et des adolescents
SSN	Système statistique national
SSR	Santé sexuelle et reproductive
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TPME	Très petites, petites et moyennes entreprises
UNDAF	United Nations Development Assistance Framework
UNEG	Groupe des Nations Unies pour l'évaluation
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population
UN-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine
VSBG	Violence sexuelle et basée sur le genre
ZAP	Zones agricoles protégées
ZES	Zones économiques spéciales
ZLECAF	Zone de libre-échange continentale africaine



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Dans son discours d'investiture du 16 avril 2021, le Président de la République du Congo a instruit le Gouvernement de soumettre au Parlement un nouveau plan de développement d'une durée de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 2022. En 2022¹, le Congo s'est doté du Plan National de Développement (PND) 2022-2026 qui vise à « *bâtir une économie forte, diversifiée et résiliente* ».

Le PND 2022-2026 s'articule autour de six piliers stratégiques : (i) *le développement de l'agriculture au sens large*, (ii) *le développement de l'industrie*, (iii) *le développement des zones économiques spéciales (ZES)*, (iv) *le développement du tourisme*, (v) *le développement de l'économie numérique*, (vi) *la promotion immobilière*. Les interventions qui seront entreprises dans le cadre de ces six piliers seront soutenues par des *domaines d'accompagnement*, notamment *la bonne gouvernance, la préservation de la paix, de la sécurité et de la stabilité politique, l'attrait des investissements privés et la protection de l'environnement*. Les objectifs du PND 2022-2026 sont en cohérence avec les objectifs de développement durable (ODD). Sa mise en œuvre devrait accélérer les progrès vers l'atteinte des cibles des ODD priorisées par le Congo.

Conformément à son mandat et compte tenu de ses avantages comparatifs, l'équipe pays des Nations Unies s'est engagée à réviser le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) 2020-2024 pour soutenir la mise en œuvre du PND 2022-2026. Cette révision a aussi constitué une opportunité d'assurer l'arrimage de l'UNDAF 2020-2024 à la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies. En tenant compte des conclusions, des recommandations et des leçons apprises de l'analyse commune de pays, de l'Agenda 2030 et du PND 2022-2026, l'équipe pays des Nations Unies a formulé la vision 2030 et les priorités stratégiques qui vont guider son appui au PND 2022-2026 au cours des deux prochaines années. Précisément, la vision 2030 est énoncée comme suit :

« En 2030, au Congo, la population jouit pleinement de ses droits, avec une attention particulière aux besoins spécifiques des plus vulnérables. »

Cette vision 2030 réaffirme l'engagement de l'équipe pays des Nations Unies à « **être davantage aux côtés des populations les plus vulnérables, particulièrement les femmes, les jeunes, les enfants, les déplacés internes, les réfugiés/demandeurs d'asile au Congo, les personnes vivant avec handicap et les populations autochtones pour veiller et garantir le respect, la réalisation, la protection et la promotion de leurs droits** ». Elle a permis à l'équipe pays des Nations Unies de circonscrire les quatre priorités qui vont guider leurs interventions au cours des deux prochaines années. Il s'agira du : (i) *Soutien à la promotion d'une gouvernance efficace et inclusive*; (ii) *Soutien au développement du capital humain*; (iii) *Soutien à la diversification économique et la création d'emplois décents*; (iv) *Soutien au renforcement de la résilience des populations aux effets du changement climatique, des catastrophes naturelles, et l'amélioration de la gestion des ressources naturelles*.

À la lumière de la vision 2030 et des quatre priorités, l'équipe des Nations Unies a reconstitué la théorie de changement globale et les théories de changement des différents effets escomptés de l'UNDAF 2020-2024 qui ont ensuite permis de revisiter les produits. L'UNDAF révisé apportera une contribution aux quatre effets escomptés ci-après :

Effet 1. D'ici 2024, les populations bénéficient d'un système de gouvernance amélioré sur le plan institutionnel, démocratique, des droits humains, administratif et économique pour un développement inclusif et participatif, la consolidation de la paix et de l'effort humanitaire.

L'équipe des Nations Unies apportera sa contribution à cet effet 1 à travers les produits suivants :

- **Produit 1.1** : Les institutions étatiques et non étatiques et les organisations de la société civile ont les capacités techniques et opérationnelles renforcées pour appliquer efficacement les normes et outils de la bonne gouvernance dans leurs domaines de compétences, y compris pour lutter contre les normes socioculturelles discriminatoires à l'égard des femmes et d'autres groupes vulnérables.



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

- **Produit 1.2** : Le système statistique national dispose des capacités renforcées de production des données fiables, désagrégées et sensibles aux droits humains pour le suivi et l'évaluation du PND, des politiques publiques et des progrès vers l'atteinte des ODD.
- **Produit 1.3** : Les institutions publiques, les OSC et les acteurs locaux disposent des capacités opérationnelles renforcées et des mécanismes appropriés pour assurer la protection accrue des droits de l'homme, la prévention et la lutte contre toutes les formes de discrimination et de criminalité, l'accès équitable à la justice et la gestion de crises.
- **Produit 1.4** : Les institutions publiques, les agents de l'État et des collectivités locales ont les capacités techniques renforcées pour appliquer les réformes en matière de programmation, de planification, de suivi et évaluation, de transparence et de redevabilité dans la gestion des finances publiques et assurer la digitalisation des processus administratifs visant à améliorer la qualité du service public.
- **Produit 1.5** : Les ministères et les collectivités locales disposent des capacités techniques et financières pour formuler, mettre en œuvre, suivre et évaluer les politiques et les programmes ainsi que les plans de développement local, basés sur les droits de l'homme et visant l'accélération de l'atteinte des ODD au niveau national et local.

Effet 2. D'ici 2024, les enfants (filles et garçons), les jeunes et adultes (hommes et femmes), les personnes handicapées dans les zones ciblées ont un accès accru aux services éducatifs inclusifs et de qualité dans les systèmes formel et non formel, et en particulier l'éducation sexuelle complète.

La contribution de l'équipe pays des Nations Unies à cet effet sera apportée à travers les produits suivants :

- **Produit 2.1** : Le système éducatif dispose des capacités renforcées pour offrir des services éducatifs inclusifs, équitables et de qualité incluant l'éducation complète à la sexualité dans un environnement sain et exempt de toutes les formes de violences, particulièrement pour les plus vulnérables.
- **Produit 2.2** : Le système éducatif dispose des capacités institutionnelles, techniques et pédagogiques renforcées pour offrir une formation professionnelle et technique de qualité adaptée aux besoins du PND 2022-2026.
- **Produit 2.3** : Le système éducatif dispose des capacités institutionnelles, organisationnelles et techniques renforcées pour assurer une gouvernance efficace et efficiente du secteur et pour faire face aux crises et aux catastrophes garantissant la continuité pédagogique.

Effet 3. D'ici 2024, les populations ont un accès équitable à des paquets de soins et de services essentiels de santé (y compris la nutrition, le VIH, l'eau, l'hygiène et l'assainissement), à une sécurité sociale, à un système de protection sociale adéquat pour valoriser le capital humain et garantir le dividende démographique.

Pour contribuer à cet effet 3, l'équipe pays des Nations Unies réalisera les produits suivants :

- **Produit 3.1** : Le système sanitaire dispose des capacités techniques et opérationnelles renforcées pour assurer la promotion des comportements favorables à la santé, y compris la SSR, à la lutte contre les VBG, à la nutrition, à l'hygiène, à l'assainissement, à la lutte contre le VIH/sida et à la tuberculose.
- **Produit 3.2** : Le système sanitaire, y compris en milieu éducatif et du travail, dispose des capacités techniques et opérationnelles renforcées pour offrir des paquets complets de soins et services essentiels intégrés de santé/nutrition, planification familiale, ainsi que l'accès équitable et sans discrimination aux services de lutte contre le VIH/sida, notamment aux plus vulnérables.
- **Produit 3.3** : Le système sanitaire dispose des capacités techniques et opérationnelles renforcées en gestion des épidémies et autres urgences pour une meilleure sécurité sanitaire et une protection sociale des populations.
- **Produit 3.4** : L'offre de services en eau potable, en hygiène et assainissement, gérée en toute sécurité et de façon équitable, est accrue en prenant en compte les besoins spécifiques des femmes et des hommes.

- **Produit 3.5** : Les services de protection sociale disposent des capacités techniques et opérationnelles renforcées pour assurer la protection sociale des populations en particulier les plus vulnérables.

Effet 4. D'ici 2024, les populations les plus défavorisées dans les zones ciblées mettent en œuvre des activités économiques diversifiées, durables et résilientes au changement climatique, créatrices d'emplois divers décents et génératrices de revenus dans les domaines de l'agriculture durable, la sécurité alimentaire et l'écotourisme, en respectant les normes environnementales.

La contribution de l'équipe pays des Nations Unies à cet effet sera fournie à travers les produits suivants :

- **Produit 4.1** : Les PME/PMI, les organisations de producteurs et les communautés disposent des capacités de production renforcées (technique, équipements modernes, infrastructures) et d'un accès accru à des services financiers pour mettre en œuvre des activités économiques diversifiées et durables.
- **Produit 4.2** : Les femmes, les jeunes, les personnes les plus vulnérables et celles vivant dans les zones rurales les plus reculées disposent des compétences nécessaires pour améliorer leur employabilité dans les secteurs porteurs de la diversification économique.
- **Produit 4.3** : Les institutions gouvernementales et paraétatiques d'appui disposent des capacités techniques et financières améliorées leur permettant de renforcer les capacités techniques, la productivité et la résilience économique des PME/PMI et des organisations de producteurs dans le respect des normes environnementales et de leur fournir des services de protection sociale de qualité adaptés.
- **Produit 4.4** : Les parties prenantes nationales et les populations ont les capacités techniques et organisationnelles pour adopter des pratiques de résilience face aux catastrophes naturelles, y compris la préparation, la réponse rapide et la gestion des effets, de gestion durable et intégrée des ressources naturelles, de la biodiversité, et développer des mesures d'adaptation aux effets du changement climatique, ainsi que d'accès aux

énergies renouvelables et à des infrastructures d'eau et d'irrigation.

Pour assurer une réalisation efficace de ces différents produits et leur contribution significative aux effets escomptés, la mise en œuvre de l'UNDAF révisé se basera sur les plans de travail conjoints, les programmes conjoints et les programmes spécifiques des agences. La stratégie de mise en œuvre privilégiera la combinaison des interventions « *Upstream et Downstream* », y compris le renforcement des capacités et la promotion des innovations. Les interventions des Nations Unies se focaliseront davantage sur les groupes vulnérables identifiés dans l'analyse commune de pays. Elles devraient par ailleurs se concentrer dans les zones de convergence qui seront identifiées de façon consensuelle par les agences.

L'architecture institutionnelle de mise en œuvre sera constituée par les structures existantes de l'UNDAF². Les outils et les mécanismes de suivi et évaluation mis en place au cours des dernières années seront renforcés afin d'améliorer la mise en œuvre de l'UNDAF révisé. Les Nations Unies continueront de renforcer les capacités nationales pour la production des données, le suivi et l'évaluation des politiques publiques et des ODD.

Le financement de la mise en œuvre de l'UNDAF révisé sera assuré par les ressources régulières et les ressources mobilisées par les agences, ainsi que par la contribution financière du Gouvernement. Le budget global de l'UNDAF révisé est évalué à 101 560 152 USD, dont 38 170 346 USD de ressources disponibles et 63 389 806 USD de ressources à mobiliser. La stratégie conjointe de partenariats et de mobilisation des ressources de l'équipe des Nations Unies sera actualisée afin qu'elle apporte un appui conjoint plus efficace à la mise en œuvre du PND 2022-2026.

La communication sera renforcée grâce à l'actualisation et la mise en œuvre plus efficace de la stratégie de communication. Elle sera plus axée sur les résultats afin d'améliorer la visibilité et la lisibilité des interventions de l'équipe des Nations Unies en vue de l'amélioration des conditions de vie de la population, et particulièrement des plus vulnérables.

¹ Loi n° 3-2022 du 14 janvier 2022 portant approbation du Plan National de Développement (PND) 2022-2026.

² Comité technique de pilotage, de l'équipe pays des Nations Unies, du groupe programme, du groupe des opérations, des quatre groupes de résultats, du groupe suivi et évaluation, du groupe genre et droits humains, du groupe communication et du bureau du Coordonnateur résident.



INTRODUCTION

L'équipe pays des Nations Unies a procédé à la révision de l'UNDAF 2020-2024 pour assurer son alignement stratégique au Plan National de Développement (PND) 2022-2026. En tenant compte des orientations de l'équipe pays des Nations Unies, la révision n'a pas consisté à modifier ou reformuler les effets escomptés qui ont été jugés pertinents au regard des objectifs et des orientations stratégiques, des six piliers et des domaines d'accompagnement du PND 2022-2026. Elle a aussi constitué une opportunité d'arrimer l'UNDAF 2020-2024 à la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies qui stipule que l'UNDAF, rebaptisé Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, est le principal outil dont

disposent les Nations Unies pour fournir un appui conjoint et efficace à la réalisation des priorités nationales et la mise en œuvre de l'Agenda 2030 dans les pays hôtes.

La révision a été guidée par les principes programmatiques des Nations Unies, notamment « *Ne laisser personne de côté* », « *Droits humains, égalité des sexes et autonomisation de la femme* », « *Résilience et durabilité* » et « *Redevabilité et responsabilité* ». Elle s'est également basée sur : « *La programmation basée sur les droits* », « *La programmation axée sur les résultats* », « *Le développement des capacités* », « *La programmation tenant compte des risques* », « *Le*

soutien à des politiques cohérentes», « *Le lien entre développement, action humanitaire et consolidation de la paix* » et « *Les partenariats* ».

Le processus de révision a été une opportunité de renforcer les capacités des parties prenantes. La programmation axée sur les résultats a été utilisée pour reconstituer les théories du changement, formuler les produits et choisir leurs indicateurs. En se référant à certaines études disponibles, la révision a cerné les risques et les hypothèses qui pourraient perturber la réalisation des activités et l'atteinte des résultats escomptés. Elle souligne l'importance du soutien et du dialogue sur les politiques publiques, qui doivent être privilégiés dans les interventions des Nations Unies en accordant une attention particulière au développement des partenariats. En effet, les personnes les plus vulnérables demeurent au cœur de l'UNDAF 2020-2024 révisé.

La révision de l'UNDAF 2020-2024 est un processus participatif et inclusif qui a mobilisé les représentants du gouvernement, notamment des ministères et des institutions publiques, des collectivités locales, des organisations de la société civile (OSC), du secteur privé, des organisations d'employeurs, des organisations de travailleurs, des partenaires techniques et financiers (PTF). Elle a été marquée par une participation notable des femmes et des jeunes ainsi que des personnes et des groupes vulnérables, notamment des représentants des personnes vivant avec handicap.

Le processus a démarré par l'analyse commune de pays (CCA). Deux ateliers ont ensuite été organisés en mai et juillet 2022 pour renforcer les capacités techniques des parties prenantes sur : i) l'approche basée sur les droits humains, le principe « *ne laisser personne de côté* » et la gestion axée sur les résultats ; et ii) la planification stratégique pour la révision de l'UNDAF en vue de l'alignement au PND 2022-2026, les directives, la nouvelle approche et les nouveaux outils d'élaboration du Cadre de coopération introduits par la réforme des Nations Unies.

Un atelier de planification stratégique a permis d'une part de reconstituer et d'amender la théorie du changement globale de l'UNDAF 2020-2024 et les théories de changement des effets, ainsi que de procéder à la révision des produits existants et d'en proposer de nouveaux d'autre part. Le processus

s'est poursuivi en septembre et octobre 2022 à travers l'organisation de réunions des groupes de résultats et du groupe suivi et évaluation.

À la lumière des conclusions, des leçons apprises et des recommandations des revues annuelles conjointes ainsi que des directives de DCO (The Development Coordination Office), les réunions techniques ont permis d'apprécier et de revisiter les modalités de mise en œuvre, ainsi que les mécanismes de suivi et évaluation.

Les propositions issues des réunions techniques ont été soumises à l'examen et à la validation technique du Groupe de gestion du programme (PMT). Elles ont ensuite été approuvées par l'équipe pays des Nations Unies en tenant compte de la vision 2030 et des priorités stratégiques qui vont guider son appui au PND 2022-2026 au cours des deux prochaines années. À la suite de la rédaction et de l'examen interne de la version provisoire de l'UNDAF 2020-2024 révisé, le gouvernement et l'équipe pays des Nations Unies ont organisé un atelier le 13 décembre 2022 pour procéder à sa validation.

L'UNDAF 2020-2024 révisé est structuré en huit points :

- l'évolution du contexte national au cours des deux dernières années et les progrès accomplis par le pays vers l'atteinte des ODD ;
- la vision et les priorités nationales déclinées dans le PND 2022-2026 et d'autres référentiels stratégiques ;
- l'appui de l'équipe pays des Nations Unies à la réalisation des priorités nationales et à l'Agenda 2030 ;
- les stratégies opérationnelles qui seront mises en œuvre par l'équipe pays des Nations Unies pour assurer la durabilité des résultats et des interventions de l'UNDAF 2020-2024 révisé ;
- la mise en œuvre de l'UNDAF 2020-2024 révisé ;
- le suivi et l'évaluation de l'UNDAF 2020-2024 révisé ;
- le financement et la mobilisation des ressources nécessaires pour la mise en œuvre de l'UNDAF révisé ;
- la communication et la gestion des connaissances.

I. CONTEXTE NATIONAL
ET PROGRÈS VERS
L'ATTEINTE DES ODD



1 - CONTEXTE NATIONAL

Au cours des deux dernières années, le contexte national a été marqué par la survenue de la COVID-19, l'organisation de l'élection présidentielle et la persistance de la récession économique. Depuis 2022, on assiste à une reprise économique malgré le déclenchement de la guerre en Ukraine qui affecte considérablement les populations en raison de la dépendance du pays aux importations alimentaires et du renchérissement des produits de base. Les effets conjugués de la COVID-19 et de la crise économique ont eu des répercussions néfastes sur les conditions de vie des populations, notamment des personnes les plus vulnérables.

Sur le plan politique, la situation a été caractérisée par une stabilité politique et institutionnelle confortée par l'élection présidentielle du 21 mars 2021, qui s'est déroulée dans un climat apaisé. Le pays s'est engagé dans une démarche de consolidation du dialogue politique, à travers la mise en place d'un Secrétariat permanent du Conseil consultatif du dialogue en conformité avec la Constitution du 25 octobre 2015. Sur le plan sécuritaire, on a noté une nette amélioration en matière de consolidation de la paix dans le département du Pool. En dépit de la stabilité politique et institutionnelle, la construction de la démocratie et l'État de droit demeurent de sérieux défis, notamment dans le département du Pool. En effet, les indicateurs de perception en matière de bonne gouvernance sont encore bas. Le pays figure au bas de l'échelle dans le classement de l'indice Mo Ibrahim de gouvernance en Afrique (IIAG) et affiche un léger recul. En 2017 et 2018, il a été classé respectivement 43^e sur 53 pays puis 43^e sur 54 pays.

Sur le plan économique, après une longue période de récession marquée par des taux de croissance négatifs en 2020 (-8,1 %) et 2021 (-0,6 %), on note une reprise en 2022 avec une prévision de 4,3 %. Les accords de restructuration de la dette conclus en 2021, la hausse du prix du pétrole et l'amélioration de la gestion de la dette (y compris la restriction des nouveaux financements extérieurs à des conditions concessionnelles) ont rétabli la viabilité de la dette. Après la profonde récession économique qui s'est déclenchée en 2014 suite à la baisse des cours du baril de pétrole, amplifiée par l'apparition de la

pandémie en 2020 et les chocs pétroliers associés, la reprise économique devrait s'installer en 2023 avec une croissance du PIB réel de 4,6 % selon les estimations du FMI³.

Le Congo a conclu un accord triennal avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit en janvier 2022. Selon le rapport de la dernière revue du Programme, tous les critères de réalisation ont été remplis et un plan d'action à moyen terme pour la gestion des finances publiques a été mis en place pour faire progresser des réformes structurelles de grande envergure. Le lancement des travaux relatifs à l'opérationnalisation de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) a ouvert de nouvelles opportunités, tout en mettant en lumière les défis auxquels le pays est confronté pour inverser la tendance de la désindustrialisation et renforcer la capacité de production nécessaire pour tirer parti de l'accord en vue d'une croissance économique soutenue, équitable et inclusive.

En ce qui concerne la gestion du développement, le système statistique national (SSN) est caractérisé par l'obsolescence de la quasi-totalité des données existantes nécessaires à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, des programmes et projets de développement, y compris le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) qui est le principal pourvoyeur de la base de sondage permettant de tirer les échantillons représentatifs des enquêtes (EDS, MICS, ECOM, etc.). Le RGPH, dont le dernier remonte à 2007, constitue la source exhaustive d'envergure nationale la plus adaptée pour produire les données fiables et désagrégées. C'est ainsi que le Gouvernement s'est engagé dans la réalisation de son cinquième RGPH qui, contrairement aux quatre précédents (1974, 1984, 1996 et 2007), fait appel aux technologies contemporaines de collecte de données numériques et géoréférencées avec l'utilisation des tablettes, du Global Positioning System (GPS) et du système d'informations géographiques (SIG). Après la réalisation réussie de la cartographie censitaire en 2020, le dénombrement, l'enquête post-censitaire et les résultats préliminaires sont planifiés pour 2023.

³ Perspectives économiques régionales en Afrique subsaharienne publiées en octobre 2022.



I. CONTEXTE NATIONAL ET PROGRÈS VERS L'ATTEINTE DES ODD



Sur le plan social, l'impact de la COVID-19 a fragilisé le tissu social et aggravé la vulnérabilité des populations en termes d'insécurité alimentaire et de malnutrition. La prévalence de la sous-alimentation a touché 37,7 % de la population congolaise au cours de la période 2016-2020. Compte tenu de la forte dépendance du pays aux importations alimentaires, les perturbations des chaînes d'approvisionnement et les pressions inflationnistes sur les prix intérieurs résultant du conflit russo-ukrainien constituent un défi supplémentaire et devraient avoir des répercussions sur l'économie nationale et la population au Congo, en particulier sur les groupes pauvres et vulnérables.

La COVID-19 a aggravé la situation de l'emploi qui demeure un défi majeur. À l'instar de la plupart des pays africains, le Congo est confronté à plusieurs dysfonctionnements du marché du travail. La situation de l'emploi est caractérisée par la prépondérance de l'inadéquation formation-emploi. Les niveaux de compétence de la main-d'œuvre sont insuffisants et pas toujours en phase avec les besoins du système de production, de transformation et de commercialisation. Ce déficit risque de compromettre la réalisation des objectifs du PND 2022-2026, notamment dans les secteurs productifs tels que l'agriculture et l'agro-industrie qui

doivent jouer un rôle primordial dans : i) la promotion de l'autosuffisance alimentaire, ii) la réduction des importations des produits de base, et iii) la création d'emplois et l'accroissement des revenus. L'accès à l'emploi, notamment pour les jeunes à travers l'entrepreneuriat, peine à se développer en raison de : i) un manque de main-d'œuvre qualifiée pour les emplois existants ; ii) la faible culture entrepreneuriale (les jeunes porteurs des projets étant confrontés à un environnement socio-économique qui ne favorise pas l'esprit d'entrepreneuriat) ; iii) la difficulté d'accéder aux services financiers adéquats et à long terme.

Grâce aux efforts consentis au cours des dix dernières années, l'accès à l'eau est de 74 % (JMP, 2021). Ce taux ne rend pas compte des disparités entre les milieux urbains et ruraux, qui demeurent préoccupantes. Les progrès sont limités en matière d'assainissement et il est nécessaire de réduire les écarts de couverture entre les zones rurales et urbaines, ainsi que les inégalités par quintiles de richesse. Seulement 20% de l'ensemble de la population ont un accès basique à l'assainissement. Le ratio des quintiles de richesse montre que les plus pauvres sont 57,1 fois plus susceptibles de déféquer en plein air que les plus riches (JMP, 2021). Cette situation exacerbe un système de santé publique déjà faible.

Concernant l'éducation, les inégalités de genre et de sexe sont encore perceptibles à tous les niveaux du système d'enseignement. Les élèves issus des familles pauvres, ceux du milieu rural et les filles peinent à achever le cursus scolaire. Les élèves vivant avec un handicap peinent à être scolarisés. La qualité de l'enseignement a fortement baissé et cela se traduit par des taux de réussite particulièrement bas, mais aussi par des niveaux très faibles dans les aptitudes essentielles – analyser, écrire et calculer. La fermeture des écoles durant la pandémie a affecté le niveau d'apprentissage et la qualité des enseignements. La perturbation des cours à l'école a touché près de 50 % des ménages et l'apprentissage en ligne n'était accessible que pour une minorité des élèves. De plus, la couverture en eau et en assainissement est faible dans les écoles. Par exemple, 40 % et 56 % des écoles sont respectivement dépourvues de services d'eau et d'assainissement. Cela expose près d'un demi-million d'élèves à des maladies diarrhéiques.

S'agissant de la santé, le Congo fait face à une morbidité et une mortalité élevées touchant particulièrement les enfants de moins de cinq ans et les femmes en âge de procréer. La prématurité, les détresses néonatales, le paludisme, les sepsis sévères et les infections respiratoires aiguës sont les plus grandes causes de décès chez les nouveau-nés et les enfants de moins de cinq ans, avec des taux de mortalité néonatale et de mortalité infantile respectivement de 21 et 39 pour 1 000 naissances vivantes.

Les indicateurs de la santé de la reproduction et de la santé maternelle révèlent, quant à eux, une précocité élevée de la survenue des grossesses (21 % des adolescentes de 15-19 ans avaient déjà eu une naissance vivante en 2015), alimentant le dynamisme de la fécondité qui est marquée par un indice synthétique de fécondité de 4,4 en 2015. Cela contraste avec un taux de mortalité maternelle alarmant qui est passé de 426 à 436 pour 100 000 naissances vivantes de 2012 à 2015. Ces décès maternels ont pour causes principales l'hémorragie (54 %) et l'éclampsie (19 %) selon le rapport de l'Observatoire national des décès maternels, néonataux et infantiles (ONDMNI) publié en mars 2022. Le retard dans les soins obstétricaux a été incriminé à 94,5 % et la quasi-totalité (97 %) des décès a été jugée évitable.

Par ailleurs, la prévalence contraceptive est de 30,1 % pour tout type de contraception et seulement de 18,5 % pour les méthodes contraceptives modernes (MCM). Les préservatifs demeurent la méthode contraceptive la plus accessible et la plus utilisée chez les populations sexuellement actives. Les besoins non satisfaits en matière de planification familiale sont estimés à 17,8 %.

Des défis importants restent encore à relever pour renforcer le système de santé au Congo et améliorer la situation sanitaire des populations dans toutes ses dimensions. Ce constat est perceptible à travers : (i) le faible plateau technique existant sur le territoire national, (ii) l'absence de couverture universelle en santé. En plus de ces défis, le manque d'accès à l'eau et à l'assainissement compromet la qualité des soins. Selon l'OMS et l'UNICEF (2018), seul un centre sur trois dispose d'un accès élémentaire à l'eau potable. Par ailleurs, l'absence d'un système de sécurité sociale de couverture totale au Congo constitue un frein à l'inclusion économique.

En ce qui concerne les engagements internationaux en matière de droits de l'homme, le Congo a ratifié la majorité des instruments internationaux principaux, mais peine à soumettre les rapports périodiques aux organes de traités. Revu en 2018 pour le troisième cycle de l'Examen périodique universel, le Congo sera revu en janvier/février 2024 pour son quatrième cycle. Les recommandations du cycle précédent émises par les États membres du Conseil des droits de l'homme ont, entre autres, porté sur : i) le renforcement des capacités de la Commission nationale des droits de l'homme pour la rendre conforme aux Principes de Paris⁴ ; ii) la formation des représentants des forces de l'ordre en droits humains ; iii) la consolidation de l'État de droit et la lutte contre l'impunité ; iv) l'exercice des droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique ; et v) la prise en compte des groupes vulnérables, notamment les femmes, les enfants, les peuples autochtones, les réfugiés et demandeurs d'asile.

⁴ Nations Unies. *Principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et protection des droits de l'homme (les Principes de Paris)*. Disponible sur : <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/principles-relating-status-national-institutions-paris>.



I. CONTEXTE NATIONAL ET PROGRÈS VERS L'ATTEINTE DES ODD

En ce qui concerne la situation humanitaire, selon les Nations Unies, les inondations de 2019 et 2020 avaient détruit 80 % des cultures et habitations ainsi que des infrastructures de services sociaux de base dans le département de la Likouala. Elles ont également causé des dégâts dans les Plateaux, la Sangha et la Cuvette-Ouest et occasionné le déplacement interne de plusieurs personnes. Ces aléas climatiques contribuent à fragiliser davantage la sécurité des populations urbaines, exposées aux risques sanitaires au regard de la qualité dégradée de l'environnement dans certaines villes et du large déficit enregistré en termes d'accès au logement décent et à l'accès aux services sociaux de base. Malgré de nombreuses interventions de l'État congolais dans le secteur du logement en matière de production et de financement du logement, plus d'un foyer sur deux n'a pas accès à un logement décent. L'écosystème du logement au Congo connaît de nombreuses faiblesses. Plus de 90 % des logements du Congo sont construits *via* l'autoconstruction. Le déficit actuel de logements nécessite la construction d'un minimum de 15 000 logements par an, bien au-delà de la production actuelle.

Le Congo possède une longue tradition d'accueil et de protection internationale des réfugiés fuyant les violences et persécutions dans les pays voisins.

Au total, plus de 58 000 réfugiés et demandeurs d'asile résident au Congo au 31 octobre 2022, venus majoritairement de la Centrafrique, de la République démocratique du Congo (RDC) et du Rwanda, et dont plus de la moitié vivent dans le département reculé de la Likouala, dans le nord du pays. Si la plus grande partie d'entre eux sont dans une situation de déplacement forcé depuis de nombreuses années, plus de 8 000 Centrafricains ont fui les violences post-électorales de fin 2020 et depuis juillet 2022, plus de 3 000 personnes sont arrivées de la RDC dans le district de Ngabé (département du Pool) à la suite de violences intercommunautaires.

À la faveur de l'engagement remarquable du Congo dans la mise en œuvre des recommandations du Pacte mondial sur les réfugiés et de la politique d'inclusion dans les systèmes sociaux, les Nations Unies apportent un appui considérable à la réalisation, la protection et la promotion des droits des réfugiés, des déplacés internes, des personnes à risque d'apatridie et des demandeurs d'asile⁵.

Sur le plan environnemental, le Congo est classé au 150^e rang sur 180 pays étudiés et 26^e en Afrique avec une valeur de 30,8 selon l'indice de performance environnementale (IPE). C'est dans le domaine de la santé environnementale que le pays accuse le plus de retard, occupant la 168^e place, ainsi que dans celui de la vitalité de l'écosystème (130^e place). En revanche, en matière de biodiversité, le pays occupe la 78^e place sur 180 pays. Le pays est sensible aux effets du changement climatique qui se traduisent par de fortes précipitations, notamment dans la partie septentrionale. Celui-ci est une menace indéniable pour le développement durable et la société.

La capacité d'absorption des gaz à effet de serre des forêts du Congo augure un statut nouveau aux forêts du bassin du Congo pour la survie de la planète et une opportunité de mobiliser les ressources pour financer le développement. Les fortes précipitations ont des conséquences graves, comme les inondations récurrentes de populations vivant le long du fleuve et des cours d'eau, les déplacements systémiques et les glissements de terrain affectant les infrastructures, mais aussi la continuité des services. Brazzaville, la capitale, et le corridor fluvial sont à risque du fait des impacts du changement climatique.

⁵ Selon les autorités congolaises, le nombre de personnes à risque d'apatridie est estimé à 200 000 personnes.



2 - PROGRÈS ACCOMPLIS VERS L'ATTEINTE DES ODD

En 2016, avec l'appui des PTF, et particulièrement des Nations Unies, le Congo a procédé à la contextualisation des ODD, qui a abouti à la priorisation de 14 ODD sur les 17 et de 74 cibles. Ce processus a ensuite permis d'assurer l'alignement des principaux documents de planification stratégique aux ODD et aux cibles priorisées, notamment dans le PND 2018-2022. Cependant, le taux de prise en compte des cibles des 14 ODD priorisés était estimé à 46 % en moyenne. Le PND 2022-2026 les a pris en compte de manière générale, puisqu'il est attendu que la mise en œuvre des six piliers favorise l'atteinte des ODD.

La territorialisation des ODD reste un défi majeur. En effet, les ODD et les cibles priorisés n'ont pas été systématiquement intégrés dans les plans de développement locaux (PDL) disponibles. En revanche, les Nations Unies ont appuyé la conception d'un guide d'élaboration des plans de développement locaux intégrant les ODD, lequel a permis de sensibiliser les collectivités et les autres acteurs locaux sur l'intérêt et les enjeux de l'Agenda 2030. Le Congo a déjà produit deux rapports nationaux volontaires sur la mise en œuvre des ODD (rapports 2018 et 2019) qui ont été soumis au Forum politique de haut niveau. Le processus d'élaboration de ces rapports a été participatif et inclusif. Cette dynamique témoigne des efforts accomplis par le pays en faveur de l'appropriation nationale des ODD. Toutefois, le pays doit redoubler d'efforts pour accroître le taux de prise en compte des ODD dans les politiques, la budgétisation axée sur les ODD, les plans sectoriels ainsi que dans les plans locaux de développement, et pour améliorer la qualité des rapports nationaux volontaires.

Au Congo, en 2015, la mise en œuvre de l'Agenda 2030 a été amorcée dans un contexte national marqué par la crise économique. En 2020, elle a été ensuite pénalisée par la survenue de la pandémie de la COVID-19. Les rapports nationaux volontaires sur les ODD indiquent que les progrès accomplis dans la réalisation des ODD sont mitigés. Le score de l'indice ODD-SDG du Congo est passé de 52,9 % en 2021 à 52,3 % en 2022, plaçant ainsi le Congo au 148^e rang sur 163 pays. Malgré les signes de



reprise économique, la pauvreté reste élevée, tandis que l'extrême pauvreté est passée de 51,9 % en 2020 à 53,9 % (estimation) en 2021 selon la Banque mondiale. Les résultats des efforts consentis entre 2015 et 2020 en faveur de la réduction de la pauvreté ont été sapés par la crise économique depuis 2016, puis par la crise sanitaire en 2020.

À huit (8) années de l'horizon 2030, le score de l'indice de la faim dans le monde (GHI) pour le Congo est passé de 26,6 en 2016 à 30,3 en 2021. Le taux de prévalence de la sous-alimentation a été estimé à 37,7 % en 2020 contre 34,6 % en 2016. Cependant, l'accès universel des populations à la santé (paquets complets de soins et de services essentiels intégrés de qualité) et aux droits sexuels et reproductifs pour accélérer la réalisation de (i) zéro décès maternel évitable, (ii) zéro besoin non satisfait en planification familiale (PF), et (iii) zéro violence basée sur le genre (VBG) et autres pratiques néfastes, demeure un défi à relever.

Dans plusieurs domaines, certains indicateurs de référence liés à la santé du couple mère-enfant, des adolescents et des jeunes montrent que les progrès enregistrés sont plutôt mitigés. Selon le rapport de l'Observatoire national des décès maternels, néonataux et infantiles (ONDMNI) publié en mars 2022, la mortalité maternelle reste préoccupante, son

I. CONTEXTE NATIONAL ET PROGRÈS VERS L'ATTEINTE DES ODD



ratio est passé de 436 décès en 2015 (MICS 2015) à 445 décès en 2021 (en milieu hospitalier) pour 100 000 naissances vivantes, avec pour principales causes l'hémorragie (54 %) et l'éclampsie (19 %). Le retard dans les soins obstétricaux a été incriminé à 94,5 % et la quasi-totalité (97 %) des décès a été jugée évitable.

Le taux de mortalité néonatale est passé de 21 décès en 2015 (MICS 2015) à 27 décès en 2021 (en milieu hospitalier) pour 1 000 naissances vivantes, correspondant à 36 décès en moyenne par semaine (ONDMNI 2022). Chez les adolescents et les jeunes, la situation est marquée par la précocité des rapports sexuels (14 ans), la fréquence des grossesses précoces (7 % en 2005, 12,9 % en 2012 et 26 % en 2015 selon les enquêtes EDS 2005 & 2012 et MICS 2015), les violences sexuelles et la prévalence élevée de l'infection par le VIH. Les jeunes de 15 à 19 ans présentent un taux de prévalence du VIH estimé à 2,63 %. Les nouvelles infections baissent lentement. Le nombre de nouvelles infections chez les adolescents et les jeunes de 15 à 24 ans est

quatre fois plus élevé chez les filles que chez les garçons et la prévalence contraceptive pour les méthodes modernes s'établit à 18 % (MICS 2015).

En ce qui concerne l'éducation, les performances à tous les niveaux d'enseignement sont en progrès. Néanmoins, elles sont caractérisées par des disparités régionales et l'accentuation des inégalités entre garçons et filles dès le premier cycle du secondaire. Les progrès sont encore lents pour permettre au Congo de s'inscrire sur une trajectoire qui permettra d'atteindre l'ODD 4 à l'horizon 2030.

Les inégalités de genre persistent à plusieurs niveaux et les femmes éprouvent beaucoup de difficultés en matière d'implication dans le processus de développement socio-économique du pays. Le Congo dispose d'une Politique Nationale Genre (PNG) et d'un arsenal juridique, qui garantissent le principe de l'égalité entre hommes et femmes (Constitution, Code pénal, loi sur les règles d'occupation et d'acquisition des terres et des terrains, etc.). Cependant, en 2018, il a été classé au 138^e rang (sur 189) de l'indice d'inégalité de genre. Dans le domaine politique, les femmes sont toujours très peu représentées dans les sphères de prise de décision. À titre d'exemple, on compte à peine huit femmes ministres au Gouvernement sur un total de 37, soit 21,6 %⁶. S'agissant du Parlement, la proportion des femmes à l'Assemblée nationale est passée de 10,59 % à 14,56 % des effectifs entre la 14^e et la 15^e législature, ce qui représente un accroissement de 16 à 22 femmes sur 151 sièges disponibles. Cependant, si quelques progrès ont été réalisés en matière d'intégration des femmes, les mécanismes institutionnels visant à lutter contre la violence sexuelle et sexiste (VSBG) et les pratiques néfastes sont encore insuffisants. À titre d'illustration, la proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple et victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées par leurs partenaires actuels ou un ancien partenaire était de 53 % en 2017. D'après une étude réalisée en 2020, les acteurs clés des violences basées sur le genre en période de confinement ont été les forces de l'ordre (23 %), le mari ou la femme (20 %), la famille (19 %) et les amis et camarades (16 %).

⁶ Statistiques obtenues sur la base du décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement.

Les évolutions tendancielles des ODD affichent des niveaux de performances faibles pour 11 ODD. Cela indique que les chances d'atteinte des ODD à l'horizon 2030 sont très faibles, en particulier pour les ODD 1, 6, 9 et 10 qui présentent les tendances les plus alarmantes en termes de niveau de réalisation. En effet, si la tendance est stagnante pour l'ODD 6, les progressions du sous-secteur de l'assainissement sont assez alarmantes. Le taux de la défécation à l'air libre est de 8 %. Seulement 20 % de la population a un accès basique à l'assainissement. Le Congo est en revanche sur une bonne trajectoire pour les ODD 12 et 13 et sur une trajectoire de consolidation pour les ODD 7, 8, 14 et 15, grâce aux efforts accomplis dans l'opérationnalisation des référentiels programmatiques pour une gestion durable et efficace des ressources naturelles et un réel changement dans les modes de production et de consommation dans les secteurs agricole, pétrolier et industriel.

En somme, l'analyse des performances des ODD en 2022 place le Congo dans la catégorie des pays les moins avancés et met en lumière des difficultés à entrevoir des perspectives d'accélération vers une trajectoire ascendante très bien orientée à l'horizon

2030. Cette faible performance dévoile le manque d'efficacité de certaines politiques sectorielles en direction des groupes vulnérables, en particulier en matière de lutte contre la pauvreté, de création de revenus pour les plus pauvres et d'accès insuffisant aux services sociaux de base, surtout en milieu rural.

L'analyse commune de pays (CCA, 2021) et le rapport sur le suivi de la mise en œuvre des ODD pour l'année 2020 ont souligné les défis que représentent l'alignement de l'agenda mondial sur les priorités nationales et sa mise en œuvre au niveau local, tout en mettant l'accent sur la nécessité de suivre et d'évaluer les progrès réalisés. Il s'agit notamment de : i) la faiblesse du système statistique national et du suivi des ODD, ii) la faiblesse du système de pilotage stratégique, de coordination et de suivi des ODD impliquant toutes les parties prenantes, iii) le retard pris dans l'exercice d'identification des accélérateurs des ODD selon les quatre dimensions des ODD (Économie, Social, Environnement et Gouvernance), et iv) les difficultés importantes dans la mise en œuvre des ODD à cause de la faible intégration des cibles des ODD dans les politiques sectorielles et dans le système de programmation budgétaire.



Note: The full title of each SDG is available here: <https://sustainabledevelopment.un.org/topics/sustainabledevelopmentgoals>

Source : <https://dashboards.sdindex.org/profiles/congo-rep>

II. VISION ET PRIORITÉS NATIONALES DE DÉVELOPPEMENT



1 - VISION NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT

La Stratégie nationale de développement durable (SNDD) 2016-2025 fait référence à la « Vision 2025 – Congo pays émergent ». En effet, à la fin de la première décennie des années 2000, le Congo avait exprimé l'ambition « **d'être un pays émergent, modernisé et attractif...** » Cette vision prospective a été opérationnalisée à travers le PND 2018-2022 structuré autour de trois axes stratégiques prioritaires, à savoir : le renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions, la valorisation du capital humain, la diversification de l'économie à travers l'agriculture, le tourisme et les industries de transformation. En 2019, le pays a amorcé le processus de formulation d'une vision à long terme dénommée « **Congo vision 2048** » qui n'a pas encore été validée.

En tenant compte de l'Agenda 2030 des Nations Unies et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine ainsi que du PND 2022-2026 et de l'analyse commune de pays des Nations Unies, à l'horizon projeté, la vision prospective du Congo devrait se concrétiser à travers « le respect de la dignité des Congolaises et des Congolais grâce à la réalisation, la protection et la promotion de leurs droits consacrés par la Constitution qui a entériné les dispositions des instruments internationaux et continentaux relatifs aux droits de l'homme ». En effet, la pauvreté multidimensionnelle qui sévit au Congo est un déni des droits fondamentaux de la population et de sa dignité. Les priorités nationales déclinées dans le PND 2022-2026 expriment l'engagement du gouvernement à relever ce défi.

2 - PRIORITÉS NATIONALES

Les priorités nationales sont déclinées dans le PND 2022-2026 et d'autres référentiels stratégiques tels que la SNDD 2016-2025, le plan de résilience 2022-2023, ainsi que dans les politiques et les stratégies sectorielles.

Le PND 2022-2026 est le principal référentiel du gouvernement. Il vise essentiellement à « bâtir une économie forte, diversifiée et résiliente ». Plus spécifiquement, il permettra : « (i) l'amorce d'une réelle transformation structurelle de l'économie ; (ii) une croissance régulière et forte de l'économie ; (iii) une progression constante de la formation brute de capital fixe (FBCF) rapportée au PIB ; (iv) une création d'emplois décents en grand nombre dans les activités productives et une forte réduction de la pauvreté ; (v) une baisse des importations des produits de base, une augmentation continue des réserves de change, au bénéfice d'excédents dans les échanges extérieurs ; (vi) une économie diversifiée au service du progrès social ».

Le PND 2022-2026 s'articule autour de six piliers stratégiques : « (i) le développement de l'agriculture au sens large, (ii) le développement de l'industrie, (iii) le développement des zones économiques spéciales (ZES), (iv) le développement du tourisme, (v) le développement de l'économie numérique, (vi) la promotion immobilière ».

Les interventions qui seront entreprises dans le cadre de ces six piliers seront soutenues par des domaines d'accompagnement, notamment la bonne gouvernance, la préservation de la paix, de la sécurité et de la stabilité politique, l'attrait des investissements privés et la protection de l'environnement.

II. VISION ET PRIORITÉS NATIONALES DE DÉVELOPPEMENT



Dans le domaine de la gouvernance, le PND 2022-2026 a l'ambition de promouvoir une gouvernance efficace et inclusive en accordant une attention particulière au renforcement de l'État de droit à travers l'application des lois et conventions internationales pour assurer la réalisation, la protection et la promotion des droits humains. La lutte contre la corruption, l'amélioration de l'efficacité, l'efficience, la transparence et la redevabilité dans la gestion des affaires publiques ainsi que l'offre de services publics de qualité aux niveaux central et local figurent aussi parmi les priorités du PND 2022-2026.

Dans le domaine de la paix, de la sécurité et de la stabilité politique, le PND 2022-2026 vise à : (i) assurer le maintien du dialogue politique permanent ; (ii) garantir la paix sociale par la poursuite des efforts dans l'apurement des arriérés de salaires et de pensions, ainsi que le maintien du dialogue avec les partenaires sociaux ; (iii) accentuer la lutte contre la criminalité et l'éradication du phénomène des « bébés noirs » ; (iv) renforcer le rôle de la force publique dans la défense de l'intégrité territoriale et la sécurisation des personnes et des biens ; et (v) renforcer l'État de droit, la stabilité et la démocratie.

En ce qui concerne le secteur privé, le PND 2022-2026 contribuera à l'amélioration de l'environnement des affaires, la création d'entreprises durables

et d'emplois décents et l'accompagnement des entreprises dans les secteurs productifs clés.

S'agissant du capital humain, la mise en œuvre du PND 2022-2026 offre l'opportunité au Gouvernement d'investir substantiellement dans le développement du capital humain en vue de disposer d'une main-d'œuvre de qualité en lien avec les besoins en ressources humaines qualifiées des six piliers de la diversification économique et d'autres secteurs. Ce choix stratégique requiert la réalisation d'investissements importants dans l'éducation, la protection sociale, la santé, y compris la planification familiale et la santé maternelle, la lutte contre le VIH/sida, la nutrition, la protection sociale, l'eau, l'hygiène et l'assainissement. Ces investissements sont indispensables pour la capture du dividende démographique.

La mise en œuvre du PND 2022-2026, et notamment des interventions dans les piliers de la diversification économique, va générer un dividende social qui permettra d'assurer la valorisation du capital humain qui est un levier essentiel pour promouvoir une croissance endogène. En effet, les investissements dans l'éducation, la formation, la production, l'accumulation et la valorisation des connaissances à travers la recherche jouent un rôle majeur pour impulser la croissance endogène et l'accès à la création d'emplois décents



1 - VISION 2030 DES NATIONS UNIES

En tenant compte des résultats de l'analyse commune de pays (CCA) et de quelques études récentes, des choix stratégiques du PND 2022-2026 et d'autres documents stratégiques du Gouvernement (plan de résilience, rapport de l'enquête sur la transition vers la vie active – ETVA 2020, etc.), de l'Agenda 2030 et de l'Agenda 2063, des échanges lors de l'atelier de planification stratégique, des entretiens individuels avec les chefs d'agences et des sessions du PMT, la proposition de la vision 2030 des Nations Unies est énoncée comme suit :

« En 2030, au Congo, la population jouit pleinement de ses droits, avec une attention particulière aux besoins spécifiques des plus vulnérables. »

La vision 2030 des Nations Unies réaffirme l'engagement des Nations Unies à **« être davantage aux côtés des populations les plus vulnérables, particulièrement les femmes, les jeunes, les enfants, les déplacés internes, les réfugiés/demandeurs d'asile au Congo, les personnes vivant avec handicap et les populations autochtones pour veiller et garantir le respect, la réalisation, la protection et la promotion de leurs droits »**.

La vision 2030 est fondée sur les principes programmatiques et s'inscrit dans la perspective de la réforme des Nations Unies qui exhorte les pays et les organismes des Nations Unies à mettre les populations les plus vulnérables au cœur du cadre de coopération pour le développement durable afin de « ne laisser personne de côté ».

La vision 2030 permet d'assurer la cohérence des cycles de programmation successifs jusqu'à l'horizon 2030. Précisément, elle devrait guider l'élaboration des prochains cadres de coopération en s'inscrivant dans le long terme et en veillant au cheminement ou à l'enchaînement logique des interventions. C'est également un levier essentiel dans le renforcement de la cohésion de l'équipe pays des Nations Unies en ce sens qu'elle permet à cette dernière de : i) avoir une vue commune ou un regard commun sur le futur souhaité ou désiré du Congo, ii) renforcer le travail en équipe en se basant sur les principes de

coresponsabilité, de collégialité, de transparence et de confiance mutuelle prônés dans le « Management and accountability framework », et iii) guider la définition des priorités stratégiques pour les deux prochaines années.

Sous le leadership du Coordonnateur résident, la réforme des Nations Unies vise à garantir la cohérence et l'efficacité des interventions qui doivent induire des changements transformationnels dans les conditions de vie des populations, particulièrement des plus vulnérables.

2 - PRIORITÉS STRATÉGIQUES DES NATIONS UNIES

À l'instar de la formulation de la vision 2030 des Nations Unies, les priorités stratégiques découlent des piliers stratégiques du PND 2022-2026, des conclusions et recommandations de l'analyse commune de pays, des résultats et des leçons apprises de la mise en œuvre de l'UNDAF 2020-2024 en 2020 et 2021, des agendas 2030 et 2063. Au cours des deux prochaines années, l'appui des Nations Unies portera essentiellement sur la mise en œuvre du PND 2022-2026 en se focalisant sur les principales priorités suivantes :

Première priorité : Soutien à la promotion d'une gouvernance inclusive et efficace

Dans le cadre de cette priorité, la niche stratégique dans laquelle se concentrera l'appui des Nations Unies est l'application des conventions internationales et des recommandations émanant des mécanismes internationaux et régionaux, des normes et des lois pour promouvoir le respect, la réalisation, la promotion et la protection des droits humains en accordant une attention particulière aux personnes les plus vulnérables (personnes vivant avec handicap, réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées internes [PDI] et retournées, personnes à risque d'apatridie, peuples autochtones).

Cette priorité suppose la protection des femmes, des jeunes, des adolescents et des enfants contre toutes les formes de violences en accordant une attention particulière aux populations les plus vulnérables, le renforcement de la transparence et de la redevabilité dans la gestion des affaires publiques, la lutte contre la corruption et l'efficacité du système judiciaire.

III. APPUI DE L'ÉQUIPE PAYS AUX PRIORITÉS NATIONALES ET À L'AGENDA 2030



Elle implique aussi l'amélioration de l'offre de services publics de qualité aux citoyens usagers, l'accélération des progrès vers l'atteinte des ODD, le renforcement de la gouvernance économique, de la planification stratégique et du système statistique national pour la production des analyses et des données nécessaires pour la conception, le suivi et l'évaluation des politiques publiques, des programmes et des projets de développement ainsi que des ODD.

Deuxième priorité : Soutien au développement du capital humain

Dans le cadre de cette priorité, l'équipe des Nations Unies mettra davantage l'accent sur l'amélioration de l'accès, de l'équité et de la qualité des services sociaux de base sur tout le territoire national (y compris ceux relatifs à la santé de la reproduction et à la planification familiale), la formation de ressources humaines qualifiées en vue de répondre aux besoins du marché, particulièrement à ceux des piliers de la diversification économique, de la hausse de la productivité et de la compétitivité. Une attention particulière sera aussi accordée à l'élargissement de la protection sociale, y compris à la protection des femmes, des jeunes, des adolescents, des enfants particulièrement parmi les populations les plus vulnérables (peuples autochtones, personnes vivant avec un handicap, personnes âgées, réfugiés, demandeurs d'asile, PDI/personnes retournées, personnes à risque d'apatridie) contre les violences basées sur le genre, la maltraitance et l'exploitation.

La niche stratégique des Nations Unies sera le développement des compétences qui sera guidé par un diagnostic prospectif global des besoins en ressources humaines du pays. En effet, ce diagnostic permettra d'élaborer un plan de développement de compétences visant à soutenir la mise en œuvre du PND 2022-2026. Il s'agira aussi d'aider le pays à faire des analyses prospectives pour générer des données et des évidences, particulièrement dans les domaines de la santé, l'éducation et la protection sociale, afin de faire des projections sur les compétences nécessaires pour développer l'économie.

En outre, en se positionnant dans cette niche, le renforcement de la gouvernance des secteurs sociaux, notamment leur capacité en planification stratégique, mise en œuvre, suivi et évaluation de politiques et de stratégies, sera indispensable pour améliorer l'accès, l'équité et la qualité des services sociaux, particulièrement pour les plus vulnérables.

Troisième priorité : Soutien à la diversification de l'économie et à la création d'emplois décents

En tenant compte de cette priorité, la niche stratégique des Nations Unies sera le renforcement des capacités des ministères faisant partie des piliers de la diversification de l'économie pour l'élaboration et la mise en œuvre de leurs politiques et stratégies. Elle couvrira également le soutien aux micro-, petites et moyennes entreprises (MPME) et aux organisations de producteurs pour leur accès aux technologies, aux compétences, aux équipements et aux services financiers, ainsi que leur insertion dans les chaînes de valeurs nationales et sous-régionales en vue de promouvoir leur contribution à la diversification économique.

L'appui des Nations Unies portera également sur la révision de la politique nationale de l'emploi, l'employabilité des jeunes, des femmes, des personnes vivant avec un handicap et des minorités de genre à travers le renforcement de la formation technique et professionnelle ainsi que l'apprentissage, en tenant compte des situations particulières des habitants des zones rurales. Un appui spécifique sera mis en place pour éradiquer l'apatridie et formuler une stratégie sur l'emploi des jeunes dont la mise en œuvre sera soutenue par les agences du SNU.

Quatrième priorité : Soutien au renforcement de la résilience des populations aux effets du changement climatique, des catastrophes naturelles, et à l'amélioration de la gestion des ressources naturelles

Concernant cette priorité, les Nations Unies renforceront leur positionnement dans la niche stratégique qui couvre le renforcement de la résilience des populations, et particulièrement les plus vulnérables, au changement climatique, aux catastrophes naturelles et aux différentes crises, le renforcement des capacités techniques des ministères ciblés pour le respect des engagements du Congo en matière de gestion de l'environnement, de contribution déterminée au niveau national (CDN). L'application des lois et la mise en œuvre efficace des politiques et des stratégies adoptées par le pays pour la préservation des écosystèmes, la réduction des catastrophes et l'adaptation au changement climatique, la responsabilité sociale et environnementale dans la gestion des ressources naturelles bénéficieront d'une attention particulière.

Dans le cadre de cette priorité, l'appui des Nations Unies portera davantage sur la réduction de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, notamment dans les zones difficiles qui ont un accès très limité aux infrastructures d'eau et d'assainissement résilientes au changement climatique, aux sources d'énergie, et notamment aux énergies renouvelables.

3 - THÉORIE DU CHANGEMENT GLOBALE DE L'UNDAF RÉVISÉ

En tenant compte de la vision 2030, des recommandations de l'analyse commune de pays (CCA) et des priorités stratégiques, l'UNDAF 2020-2024 révisé est sous-tendu par une théorie du changement globale qui va guider les interventions des Nations Unies et des autres parties prenantes. Précisément, cette théorie du changement montre le cheminement logique ou la trajectoire à suivre pour réaliser les priorités stratégiques en vue d'aboutir au changement ultime visé à l'horizon 2030, qui est la vision 2030 des Nations Unies. Elle est donc une boussole indispensable pour le pilotage stratégique, la coordination, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'UNDAF révisé. Cette théorie du changement se décline comme suit :

Si la gouvernance inclusive et efficace est effective à tous les niveaux de décision grâce au renforcement de l'État de droit, du respect, de la protection et de la promotion des droits humains, de la promotion de la paix, de la transparence et de la redevabilité dans la gestion des affaires publiques, de l'amélioration de l'accès, de l'équité et de la qualité de l'offre des services publics aux niveaux central et local ;

Si l'accès, l'équité et la qualité des services sociaux de base (éducation, santé, nutrition, eau, hygiène et assainissement, protection sociale, protection) offerts à la population, et particulièrement aux personnes les plus vulnérables aux niveaux central et local, sont effectivement améliorés grâce à l'accroissement des investissements, l'amélioration de la gouvernance dans les secteurs sociaux et la répartition équitable du dividende social généré par les piliers de la diversification ;

Si la diversification de l'économie congolaise enregistre des progrès significatifs grâce au renforcement des capacités des acteurs faisant partie des piliers de la diversification de l'économie pour l'élaboration et la mise en œuvre de leurs politiques et de stratégies, le soutien aux micro-, petites et moyennes entreprises (MPME) et aux organisations de producteurs, pour leur accès aux technologies, aux compétences, aux équipements et aux services financiers et à d'autres opportunités économiques ;

Si la protection sociale sensible au genre est élargie et la protection des femmes, des jeunes, des adolescents, des enfants, et particulièrement des personnes les plus vulnérables (peuples autochtones, réfugiés, PDI/personnes retournées, personnes à risque d'apatridie) contre toutes les formes de violences et de discriminations, est renforcée grâce à la promotion et à la protection des droits humains ;

Alors, au cours des deux prochaines années, les populations, et particulièrement les plus vulnérables, auront accès à plus d'opportunités d'emplois décents, et jouiront davantage de leurs droits économiques et sociaux en faveur d'un meilleur bien-être, en particulier grâce à l'accès aux services sociaux économiques de base et à l'emploi décent ;

Parce que le gouvernement, le secteur privé, les OSC et les PTF conjugueront leurs efforts pour



III. APPUI DE L'ÉQUIPE PAYS AUX PRIORITÉS NATIONALES ET À L'AGENDA 2030

mobiliser et utiliser de façon efficace, efficiente et transparente les expertises et les ressources nécessaires pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des interventions ciblées.

Cette théorie du changement globale requiert la mise en place de mesures de prévention et d'atténuation des risques qui pourraient compromettre la réalisation des résultats escomptés. Il s'agit de l'instabilité politique et institutionnelle, la résurgence de la COVID-19, une récession mondiale, l'apparition d'autres conflits avec des répercussions mondiales comme la crise en Ukraine, l'apparition d'autres épidémies (comme Ebola ou le choléra), les chocs politiques et économiques extérieurs, les effets du changement climatique, des catastrophes naturelles.

Elle suppose aussi la mise en place des hypothèses ou des conditions nécessaires pour garantir la réalisation des résultats escomptés, notamment l'engagement et le leadership du gouvernement, la garantie de l'appui des Nations Unies et d'autres PTF, la disponibilité des ressources et le renforcement de la capacité d'absorption des financements, la mobilisation des OSC et des bénéficiaires.

Cette théorie du changement globale met en lumière l'interdépendance entre les différents effets. Précisément, la promotion d'une gouvernance efficace et inclusive créera un environnement favorable pour le développement du capital humain et la diversification économique. En revanche, la promotion d'une gouvernance efficace et inclusive requiert des ressources humaines qualifiées et compétentes ainsi que des ressources financières qui doivent être générées par une croissance forte grâce à la diversification. Celle-ci exige à son tour des ressources humaines compétentes. Elle devrait générer un dividende social qui permettra, entre autres, d'impulser le développement du capital humain. En définitive, l'interdépendance entre ces effets nécessite donc le développement de synergies et de complémentarités entre les interventions des Nations Unies et la cohérence des politiques publiques en privilégiant des approches multisectorielles et transsectorielles dans leur conception et leur mise en œuvre.

4 - RÉSULTATS ATTENDUS DE L'UNDAF RÉVISÉ

4.1 - GOUVERNANCE

Effet 1 : D'ici 2024, les populations bénéficient d'un système de gouvernance amélioré sur le plan institutionnel, démocratique, des droits humains, administratif et économique pour un développement inclusif et participatif, la consolidation de la paix et de l'effort humanitaire.

4.1.1 - ALIGNEMENT STRATÉGIQUE AU PND 2022-2026

L'effet 1 est aligné aux objectifs spécifiques du PND 2022-2026 en matière de gouvernance qui est l'un des domaines d'accompagnement. Il est arrimé aux **ODD 5, ODD 10, ODD 16 et ODD 17**. Il est en cohérence avec les objectifs de l'Agenda 2063, et notamment **l'objectif 11** (les valeurs, les pratiques démocratiques, les principes universels des droits de l'homme, de la justice et de l'État de droit seront pleinement ancrés), **l'objectif 12** (des institutions capables et un leadership transformateur à tous les niveaux) et **l'objectif 13** (la paix, la sécurité et la stabilité sont préservées).

4.1.2 - THÉORIE DU CHANGEMENT

La contribution de l'équipe pays des Nations Unies à l'effet 1 sera basée sur la théorie du changement déclinée ci-après :

- **Si les capacités institutionnelles et techniques des institutions étatiques et des acteurs non étatiques sont renforcées pour l'application effective des lois en s'appuyant sur des cadres légaux et réglementaires améliorés et conformes aux standards et normes internationaux ;**
- **Si l'autorité judiciaire est restaurée et la chaîne pénale renforcée pour promouvoir l'accès des populations, et particulièrement des personnes les plus vulnérables (peuples autochtones, réfugiés, demandeurs d'asile, PDI/personnes retournées, personnes à risque d'apatridie) à une justice impartiale, transparente, inclusive, moins coûteuse ;**
- **Si les capacités techniques des institutions étatiques, et la mobilisation de la société civile et des communautés, y compris les femmes, les**

jeunes et les personnes les plus vulnérables, sont renforcées pour lutter contre la corruption et toutes les formes de violences et de discriminations contre les femmes, les jeunes, les adolescents, les enfants, et particulièrement les plus vulnérables (peuples autochtones, réfugiés/demandeurs d'asile, PDI/personnes retournées, personnes à risque d'apatridie, personnes vivant avec handicap);

- *Si l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles sont promues dans toutes les sphères de la nation;*
- *Si les mécanismes et outils de prévention, de gestion de crises et de réponse humanitaire, de consolidation de la paix et de cohabitation pacifique entre les personnes déplacées et/ou réfugiées et les populations hôtes sont renforcés pour garantir le respect, la protection et la promotion de leurs droits ainsi que leur insertion dans les activités de prévention et de développement;*
- *Si les institutions publiques, et particulièrement les ministères, disposent de capacités techniques renforcées en matière de planification stratégique, de programmation, y compris le budget-programme, de suivi-évaluation des politiques publiques pour améliorer la gestion administrative, le renforcement des finances publiques ainsi que l'efficacité, l'efficience, la transparence et la redevabilité, l'équité et la qualité de l'offre des services publics aux niveaux central et local;*
- *Si les capacités du système statistique national sont renforcées pour produire régulièrement des données fiables, récentes, désagrégées et sensibles aux droits humains, pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des politiques publiques, des programmes et projets de développement;*
- **Alors**, en 2024, les populations bénéficieront davantage d'un système de gouvernance amélioré sur le plan institutionnel, politique, démocratique, des droits humains, administratif et économique pour un développement inclusif et participatif;
- **Parce que** les administrations, les collectivités locales, les PTF, le secteur privé et les OSC s'investiront davantage dans le renforcement des capacités, le conseil stratégique, le travail normatif,



les actions de plaidoyer, le développement des partenariats et la mobilisation des ressources pour soutenir les efforts du gouvernement dans la promotion d'une gouvernance inclusive et efficace.

La mise en place des mesures de prévention et de mitigation des risques qui pourraient perturber cette théorie du changement sera nécessaire. Il s'agit des principaux risques suivants : *l'instabilité politique et institutionnelle, la résurgence de la COVID-19, l'apparition d'autres épidémies ou conflits mondiaux, les chocs politiques et économiques extérieurs, les effets du changement climatique et des catastrophes naturelles.*

Elle suppose aussi la mise en place des hypothèses ou des conditions nécessaires pour garantir la réalisation des résultats escomptés, notamment *l'engagement et le leadership du gouvernement, la coordination interministérielle, la disponibilité des contreparties financières de l'État aux programmes et aux projets appuyés par les Nations Unies, la garantie de l'appui des Nations Unies et d'autres PTF, la disponibilité et le renforcement de la capacité d'absorption des financements, la mobilisation des OSC et des bénéficiaires.*

III. APPUI DE L'ÉQUIPE PAYS AUX PRIORITÉS NATIONALES ET À L'AGENDA 2030



4.1.3 - APPUI AUX PRIORITÉS NATIONALES

a) Priorités nationales dans le domaine de la gouvernance

Dans le domaine de la gouvernance, le PND 2022-2026 vise à atteindre les objectifs suivants :

- > Renforcer l'état de droit, la stabilité et la démocratie, la cohésion et la paix sociales et pérenniser le dialogue politique ;
- > Améliorer le cadre juridique et amplifier la mise en œuvre de la réforme juridique et judiciaire et veiller à la bonne application des lois et des conventions internationales ratifiées ;
- > Renforcer l'administration du travail pour assurer le suivi de la mise en œuvre du Code du travail ;
- > Informatiser l'administration publique à tous les niveaux et améliorer l'archivage électronique des dossiers administratifs ;
- > Poursuivre et finaliser le développement de l'administration électronique des régies financières ;
- > Achever le processus du basculement du budget en mode programme des administrations et institutions ;
- > Lutter contre la corruption, la fraude et l'impunité sous toutes ses formes en prenant appui sur les actions précédentes ;
- > Transférer les compétences et les ressources aux collectivités locales conformément à la loi sur la décentralisation ;

- > Élaborer les plans locaux de développement ;
- > Moderniser la gestion du foncier et du domaine de l'État ;
- > Instituer l'obligation de rendre compte des actes de gestion des affaires publiques ;
- > Établir et maintenir un dialogue politique et social, ainsi que la transparence et la confiance entre les dirigeants politiques et les populations ;
- > Moderniser le fonctionnement de l'État et améliorer la productivité de l'État ;
- > Renforcer le processus de décentralisation ;
- > Promouvoir une planification sensible au genre des politiques et stratégies sectorielles de développement.

b) Appui des Nations Unies à la gouvernance

En tenant compte de ces priorités nationales, au cours des deux prochaines années, la contribution de l'équipe des Nations Unies dans le domaine de la gouvernance sera apportée à travers les produits ci-après qui découlent de la théorie du changement :

Produit 1.1 : Les institutions étatiques et non étatiques et les organisations de la société civile ont les capacités techniques et opérationnelles renforcées pour appliquer efficacement les normes et outils de la bonne gouvernance dans leurs domaines de compétences, y compris pour lutter contre les normes socioculturelles discriminatoires à l'égard des femmes et d'autres groupes vulnérables.

Produit 1.2 : Le système statistique national dispose de capacités renforcées de production des données fiables, désagrégées et sensibles aux droits humains pour le suivi et l'évaluation du PND, des politiques publiques et des progrès vers l'atteinte des ODD.

Produit 1.3 : Les institutions publiques, les OSC et les acteurs locaux disposent de capacités opérationnelles renforcées et se dotent des mécanismes appropriés pour assurer la protection accrue des droits de l'homme, la prévention et la lutte contre toutes les formes de discrimination et de criminalité, et l'accès équitable à la justice et la gestion de crises.

Produit 1.4 : Les institutions publiques, les agents de l'État et des collectivités locales ont les capacités techniques renforcées pour appliquer les réformes

en matière de programmation, de planification, de suivi et évaluation, de transparence et de redevabilité dans la gestion des finances publiques et assurer la digitalisation des processus administratifs visant à améliorer la qualité du service public.

Produit 1.5 : Les ministères et les collectivités locales disposent des capacités techniques et financières pour formuler, mettre en œuvre, suivre et évaluer les politiques et les programmes ainsi que les plans de développement local, basés sur les droits de l'homme et visant l'accélération de l'atteinte des ODD au niveau national et local.

4.2 - CAPITAL HUMAIN

4.2.1 - ÉDUCATION

Effet 2 : D'ici 2024, les enfants (filles et garçons), les jeunes, les adultes (hommes et femmes) et les personnes handicapées dans les zones ciblées ont un accès accru aux services éducatifs inclusifs et de qualité dans les systèmes formel et non formel, et en particulier l'éducation sexuelle complète.

4.2.1.1 - ALIGNEMENT STRATÉGIQUE AU PND 2022-2026

L'effet 2 est aligné au domaine d'accompagnement « Capital humain » du PND 2022-2026. Il est en lien avec l'ODD 4, l'ODD 5, l'ODD 8 et l'ODD 10. Il est en cohérence avec l'objectif 2 de l'Agenda 2063 de l'Union africaine : « Les citoyens sont bien formés et suffisamment qualifiés, ayant pour support la science, la technologie et l'innovation. »

4.2.1.2 - THÉORIE DU CHANGEMENT

La contribution de l'équipe des Nations Unies à l'effet 2 (accès à l'emploi et à l'éducation) se basera sur la théorie du changement ci-après :

- *et particulièrement à ceux des piliers de la diversification économique, sont effectives ;*
 - *Si la gouvernance et la performance du système éducatif sont améliorées grâce à la mise en œuvre de la stratégie sectorielle de l'éducation 2021-2030 ;*
 - *Si le système éducatif crée un environnement de qualité, inclusif, sain et exempt de harcèlement, particulièrement pour les plus vulnérables, et présente aux filles un accueil égalitaire ;*
 - *Si le système éducatif est résilient aux chocs du changement climatique, aux crises, aux catastrophes naturelles et aux chocs extérieurs ;*
 - *Alors, en 2024, les enfants (filles et garçons), les jeunes, les adultes (hommes et femmes) et les personnes handicapées dans les zones ciblées auront un accès accru aux services éducatifs inclusifs et de qualité dans les systèmes formel et non formel, y compris l'éducation sexuelle complète ;*
 - *Parce que le gouvernement, les collectivités locales, le secteur privé, les communautés, les parents d'élèves, les OSC et les PTF se mobiliseront pour soutenir la réalisation des priorités nationales dans le secteur de l'éducation.*
- Cette théorie du changement pourrait être perturbée par la survenance des principaux risques suivants : *l'instabilité politique et institutionnelle ; les mouvements sociaux des enseignants et des élèves ; la réduction ou la faible allocation du budget de l'État ; la diminution, la suspension ou l'arrêt des financements extérieurs ; les effets du changement climatique et des catastrophes naturelles ainsi que des chocs extérieurs.*
- Cette théorie du changement requiert la mise en place des hypothèses suivantes : *l'engagement et le leadership du gouvernement dans le système éducatif, la coordination intersectorielle, l'accroissement du budget alloué au secteur de l'éducation, le renforcement de la résilience du système éducatif au changement climatique, aux catastrophes naturelles ainsi qu'aux chocs extérieurs, la lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence dans le système éducatif.*

III. APPUI DE L'ÉQUIPE PAYS AUX PRIORITÉS NATIONALES ET À L'AGENDA 2030

4.2.1.3 - APPUI AUX PRIORITÉS NATIONALES

a) Priorités nationales dans le domaine de l'éducation

Au niveau de l'éducation de base, le PND 2022-2026 vise « l'accroissement de l'investissement par la construction et la modernisation des infrastructures et des équipements ; l'acquisition par la majorité de la population des connaissances de base nécessaires à la vie sociale ; la réduction des inégalités dans l'accès aux services d'éducation par des mesures appropriées ». Les priorités nationales en matière d'éducation sont étayées dans la stratégie du secteur de l'éducation 2020-2030.

Au niveau de l'enseignement technique, professionnel et de la formation qualifiante, le PND 2022-2026 envisage « la planification des compétences. Il s'agira de promouvoir : l'alignement des curricula aux besoins de l'agriculture, de l'industrie, du tourisme, de l'économie numérique et de l'immobilier qui focalisent les besoins en compétences dans le cadre du PND 2022-2026 ; l'investissement dans la formation d'un capital humain spécifique et de plus en plus qualifié pour répondre à l'urgence de compétitivité qu'implique l'industrialisation dans un contexte d'économie mondialisée et d'implémentation de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) ; et le renforcement des filières de formation de compétences dans les métiers liés à la diversification ».

Au niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, le PND 2022-2026 a

l'ambition de : « accroître l'offre d'enseignement supérieur et améliorer sa qualité ; (ii) améliorer l'accès à l'enseignement supérieur ; (iii) arrimer la recherche aux besoins du développement ; (iii) consacrer une part non négligeable des ressources budgétaires aux activités de recherche & développement ».

b) Appui des Nations Unies à l'éducation

Eu égard à ces priorités nationales, au cours des deux prochaines années, la contribution des Nations Unies à l'effet 2 et aux priorités nationales sera apportée à travers les produits suivants :

Produit 2.1 : *Le système éducatif dispose de capacités renforcées pour offrir des services éducatifs inclusifs, équitables et de qualité incluant l'éducation complète à la sexualité dans un environnement sain et exempt de toutes les formes de violences, particulièrement pour les plus vulnérables.*

Produit 2.2 : *Le système éducatif dispose de capacités institutionnelles, techniques et pédagogiques renforcées pour offrir une formation professionnelle et technique de qualité adaptée aux besoins du PND 2022-2026.*

Produit 2.3 : *Le système éducatif dispose de capacités institutionnelles, organisationnelles et techniques renforcées pour assurer une gouvernance efficace et efficiente du secteur et pour faire face aux crises et aux catastrophes garantissant la continuité pédagogique.*

4.2.2 - SANTÉ

Effet 3 : *D'ici 2024, les populations ont un accès équitable à des paquets de soins et de services essentiels de santé (y compris la nutrition, le VIH, l'eau, l'hygiène et l'assainissement), à une sécurité sociale, à un système de protection sociale adéquat pour valoriser le capital humain et garantir le dividende démographique.*

4.2.2.1 - ALIGNEMENT STRATÉGIQUE AU PND 2022-2026

L'effet 3 est aligné au domaine d'accompagnement « Capital humain » du PND 2022-2026. Il se réfère à l'ODD 3, l'ODD 5, l'ODD 6, l'ODD 8, l'ODD 10 ainsi qu'à l'objectif 1 « Les populations africaines ont un niveau et une qualité de vie élevés, une bonne santé et le bien-être » et l'objectif 3 « Citoyens en bonne santé et bien nourris » de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.



4.2.2.2 - THÉORIE DU CHANGEMENT

La contribution de l'équipe pays à la réalisation à l'effet 3 sera guidée par la théorie du changement suivante :

- *Si les investissements dans le secteur de la santé, la nutrition, l'eau, l'assainissement et de la protection sociale sont accrus grâce à l'augmentation de la part du budget de l'État et des financements extérieurs mobilisés et alloués à ce secteur;*
- *Si la gouvernance du système de santé est efficace, efficiente et transparente;*
- *Si le système de santé offre des paquets complets de soins et services essentiels intégrés de santé incluant la santé de la reproduction maternelle, néonatale, infantile et des adolescents (SRMNIA), la nutrition, l'eau et l'assainissement et la protection sociale de qualité à la population, particulièrement aux plus vulnérables, sans discrimination ni violence basée sur le genre;*
- *Si la gestion des épidémies et autres urgences sanitaires est renforcée;*
- *Si le système de santé est résilient aux effets du changement climatique, des catastrophes naturelles et des chocs extérieurs;*

Alors, en 2024, les populations auront un accès équitable à des paquets de soins et de services essentiels de santé (y compris la nutrition, le VIH, l'eau, l'hygiène et l'assainissement, la santé reproductive et la planification familiale – SR/PF), à une sécurité sociale, à une protection sociale pour valoriser le capital humain et garantir le dividende démographique.

Parce que le gouvernement, le secteur privé, les OSC, les communautés et les PTF travailleront ensemble pour relever les défis majeurs du secteur.

La réalisation de cette théorie du changement pourrait être compromise par la survenance de certains risques si des mesures de prévention et de mitigation ne sont pas prises. Il s'agit des risques suivants : *l'instabilité politique et institutionnelle; les mouvements sociaux des enseignants et des élèves; la réduction ou la faible allocation du budget de l'État; le faible décaissement, la diminution, la suspension ou l'arrêt des financements extérieurs; les effets du changement climatique et des catastrophes naturelles ainsi que des chocs extérieurs.*



Cette théorie du changement requiert la mise en place des hypothèses suivantes : *l'engagement et le leadership du gouvernement dans le secteur de la santé, de l'eau et de l'assainissement; la coordination intersectorielle; l'accroissement du budget alloué au secteur et le renforcement de sa résilience au changement climatique, aux catastrophes naturelles ainsi qu'aux chocs extérieurs; la lutte contre toutes les formes de violence dans le secteur.*

4.2.2.3 - APPUI AUX PRIORITÉS NATIONALES

a) Priorités nationales

Dans le secteur de la santé, le PND 2022-2026 vise :

« **L'amélioration de la qualité des services de santé à travers** la dotation des centres de santé en équipements, médicaments et en ressources humaines appropriés afin d'améliorer la résilience du système de santé aux épidémies et aux urgences sanitaires; la décentralisation, voire la départementalisation des centres d'analyses médicales pour permettre un dépistage massif et une prise en charge rapide des malades et l'optimisation de la gouvernance du système de santé » ;

« **L'éradication de la malnutrition et la lutte contre la mortalité infantile** en mettant l'accent sur : l'amélioration et la structuration des capacités locales de prévention (accès aux moustiquaires à imprégnation durable, approches communautaires pour la promotion de l'assainissement et de l'hygiène de base) et de prise en charge des pathologies à l'origine du plus grand nombre de décès infantiles ;



III. APPUI DE L'ÉQUIPE PAYS AUX PRIORITÉS NATIONALES ET À L'AGENDA 2030



la conduite périodique des enquêtes de mortalité et de prévalence pour une meilleure prise de décisions politiques » ;

« **Le développement des plateformes numériques**, prévu pour améliorer l'efficacité des services de santé » ;

« **L'élargissement de la protection sociale** à travers la mise en place d'un socle de protection sociale, pour réduire la vulnérabilité des ménages et des individus et les aider à mieux gérer les risques sociaux et leur garantir la dignité, l'opérationnalisation de l'assurance maladie universelle (AMU) et des nouvelles caisses de sécurité sociale avec l'introduction des mécanismes de prise en compte des travailleurs du secteur informel dans le volet contributif, le renforcement de l'action sociale, dans le cadre du volet non contributif de la protection sociale grâce à l'accroissement des capacités financières et opérationnelles des structures de gestion de la demande sociale (circonscriptions d'action sociale, structures des personnes vivant avec un handicap, structures des enfants vulnérables, etc.) ».

b) Appui des Nations Unies à la santé, la nutrition, le VIH/SIDA, l'eau, l'assainissement, l'hygiène, la protection sociale et la protection

En tenant compte de ces priorités nationales, au cours des deux prochaines années, l'appui des Nations Unies au secteur santé sera fourni à travers les produits suivants :

Produit 3.1 : *Le système sanitaire dispose de capacités techniques et opérationnelles renforcées*

pour assurer la promotion des comportements favorables à la santé, y compris la SSR, à la lutte contre les VBG, à la nutrition, à l'hygiène, à l'assainissement et la lutte contre le VIH/SIDA et à la tuberculose.

Produit 3.2 : *Le système sanitaire, y compris en milieux éducatif et du travail, dispose de capacités techniques et opérationnelles renforcées pour offrir des paquets complets de soins et services essentiels intégrés de santé/nutrition, planification familiale ainsi que l'accès équitable et sans discrimination aux services de lutte contre le VIH/sida, notamment aux plus vulnérables.*

Produit 3.3 : *Le système sanitaire dispose de capacités techniques et opérationnelles renforcées en gestion des épidémies et autres urgences pour une meilleure sécurité sanitaire et une protection sociale des populations.*

Produit 3.4 : *L'offre de services en eau potable, en hygiène et assainissement, gérée en toute sécurité et de façon équitable, est accrue en prenant compte les besoins parfois différents des femmes et des hommes.*

Produit 3.5 : *Les services de protection sociale disposent de capacités techniques et opérationnelles renforcées pour assurer la protection sociale des populations, en particulier les plus vulnérables.*

4.3 - DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE

Effet 4 : *D'ici 2024, les populations les plus défavorisées dans les zones ciblées mettent en œuvre des activités économiques diversifiées, durables et résilientes au changement climatique, créatrices d'emplois divers décents et génératrices de revenus dans les domaines de l'agriculture durable, la sécurité alimentaire et l'écotourisme, en respectant les normes environnementales.*

4.3.1 - ALIGNEMENT STRATÉGIQUE AU PND 2022-2026

L'effet 4 est aligné aux piliers de la diversification économique, notamment à l'agriculture au sens large, au tourisme et au domaine d'accompagnement « Environnement et développement durable ». Il est en adéquation avec les **ODD 2, ODD 5, ODD 8, ODD 10 et ODD 13**. Il se rapporte à **l'objectif 4**

« Les économies structurellement transformées », **l'objectif 5** « Une agriculture moderne pour une productivité et une production accrues », **l'objectif 6** « Une économie bleue/océanique pour une croissance économique accélérée » et **l'objectif 7** « Les économies et les communautés sont durables sur le plan environnemental et résilientes au climat ».

4.3.2 - THÉORIE DU CHANGEMENT

La contribution de l'équipe des Nations Unies à l'effet 4 se basera sur la théorie du changement ci-après :

- *Si la politique ou la stratégie de la diversification économique du Congo ainsi que les politiques et les stratégies des ministères faisant partie des piliers de la diversification sont élaborées et mises en œuvre de façon cohérente ;*
- *Si les capacités techniques et managériales des micro-, petites et moyennes entreprises (MPME), des organisations de producteurs intervenant dans les piliers de la diversification sont renforcées, et leur accès aux services financiers adaptés et aux innovations est amélioré ;*
- *Si la population, particulièrement les plus vulnérables, les communautés et les entreprises ont accès aux sources d'énergie renouvelable et à des services résilients d'eau ;*
- *Si la résilience des populations, particulièrement les plus vulnérables, et des MPME au changement climatique, aux catastrophes naturelles et aux différentes crises est renforcée ;*
- *Si l'employabilité et l'accès des femmes, des jeunes et des personnes les plus vulnérables à des opportunités d'emplois décents sont améliorés grâce à la mise en œuvre efficace de la politique nationale de l'emploi révisée ;*

Alors, en 2024, les populations les plus défavorisées dans les zones ciblées mettent en œuvre des activités économiques diversifiées, durables, résilientes au changement climatique, créatrices d'emplois décents, divers et de revenus dans les domaines de l'agriculture durable, la sécurité alimentaire, l'écotourisme en respectant les normes environnementales ;

Parce que le gouvernement, le secteur privé, la population, la communauté et les PTF s'efforceront ensemble de mettre en œuvre la stratégie nationale

de la diversification, les politiques et les stratégies des ministères qui constituent les piliers de la diversification, et la stratégie nationale de l'emploi.

La réalisation de cette théorie du changement suppose la mise en place des mesures de prévention et de mitigation des risques suivants : *l'instabilité politique et institutionnelle ; les mouvements sociaux des enseignants et des élèves ; la grève de travailleurs des secteurs productifs ; la réduction ou la faible allocation du budget de l'État ; la diminution, la suspension ou l'arrêt des financements extérieurs ; les effets du changement climatique et des catastrophes naturelles ainsi que des chocs extérieurs.*

Cette théorie du changement requiert la mise en place des hypothèses suivantes : *l'engagement et le leadership du gouvernement dans le développement du secteur privé, de l'agriculture, du tourisme ; la coordination intersectorielle ; l'accroissement du budget alloué au secteur et le renforcement de sa résilience au changement climatique, aux catastrophes naturelles ainsi qu'aux chocs extérieurs ; la lutte contre toutes les formes de violence dans le secteur.*

4.3.3 - APPUI AUX PRIORITÉS NATIONALES

a) Priorités nationales

Le gouvernement a l'ambition de promouvoir une économie forte, résiliente et diversifiée. Ainsi, **dans le secteur de l'agriculture**, « l'objectif stratégique est l'amélioration de la production, de la productivité et de la compétitivité des produits agricoles en vue d'augmenter les revenus et d'améliorer la balance commerciale agricole en réduisant les importations et en augmentant la part des produits agricoles dans les exportations congolaises ». De façon spécifique, le PND 2022-2026 permettra de contribuer à « la satisfaction de la demande nationale en produits de volaille, d'espèces animales et halieutiques de grande consommation et en cultures vivrières et fruitières de grande consommation ; augmenter le niveau de production d'intrants nécessaires à la fabrication de l'aliment de bétail ; améliorer les conditions d'exercice de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture au Congo ; renforcer les ressources et compétences nécessaires à la réalisation de ces objectifs ».

III. APPUI DE L'ÉQUIPE PAYS AUX PRIORITÉS NATIONALES ET À L'AGENDA 2030

L'objectif stratégique d'améliorer les conditions d'exercice de l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'aquaculture au Congo s'inscrit dans le cadre de la diversification économique et passe notamment par : i) l'instauration des zones agricoles protégées (ZAP) dans tous les départements du pays et ii) la mécanisation de l'agriculture, afin de structurer et fonder des entreprises agricoles viables qui auront vocation à devenir autonomes et de vivifier ainsi le secteur agricole. Cette stratégie consiste pour le gouvernement à octroyer aux groupements agricoles, constitués de 150 producteurs, des terres d'une superficie minimale de 100 hectares, des locaux d'habitations et de stockage.

Dans le secteur industriel, « l'objectif stratégique est de créer un tissu industriel compétitif. De façon spécifique, il s'agira de : renforcer les dispositifs d'accompagnement des entreprises ; mettre en place les outils d'intervention financiers importants autour des partenariats public-privé (PPP) ; assurer un accompagnement du passage de l'informel vers le formel ; renforcer la qualification des ressources humaines ; assurer le développement des zones industrielles, zones franches et points francs ; améliorer la compétitivité de l'offre exportable, et assurer le développement et la mise en œuvre du contenu local (local content) ».

En ce qui concerne les zones économiques spéciales (ZES), le PND 2020-2026 vise à « renforcer le cadre juridique et institutionnel spécifique aux ZES, améliorer le climat des affaires,

arrimer les formations de base aux métiers des ZES et mettre en œuvre une stratégie efficace de mobilisation des financements nécessaires aux travaux d'aménagement ».

Dans le secteur du tourisme, l'objectif stratégique est « d'améliorer et diversifier l'offre touristique. De façon spécifique, il s'agit de construire et aménager les voies d'accès aux sites touristiques ; construire et équiper les infrastructures d'offres touristiques et de loisirs ; viabiliser les sites touristiques et piloter le développement du tourisme ».

Dans le domaine de l'environnement et du développement durable, le PND 2022-2026 a l'ambition de réaliser les objectifs de la croissance économique et ceux de la protection de l'environnement et du développement durable. Il poursuivra les efforts engagés depuis 2006 pour poser les bases d'une économie verte dans le cadre de la stratégie nationale REDD+ grâce à la réalisation des engagements pris par le Congo sur le plan international, la promotion d'une agriculture et d'un élevage plus intensifs qu'extensifs permettant de réduire la déforestation, la promotion de l'agriculture biologique et l'utilisation des engrais naturels, source de croissance et d'emplois.

En outre, le gouvernement s'efforcera d'assurer davantage « le renforcement des capacités techniques des ministères ciblés pour la mise en œuvre efficace des lois, des politiques et des stratégies élaborées par le gouvernement pour assurer la protection de l'environnement, et notamment la préservation des écosystèmes et de la biodiversité ; le soutien au gouvernement et le renforcement des capacités techniques des ministères ciblés pour le respect des engagements du Congo en matière de gestion de l'environnement ; le renforcement de la résilience des populations, particulièrement les plus vulnérables, au changement climatique, aux catastrophes naturelles et aux différentes crises ; le développement des partenariats et la mobilisation des financements dans le domaine de l'environnement ».

b) Appui des Nations Unies à la diversification économique, au renforcement de la résilience des populations et des écosystèmes au changement climatique, aux catastrophes naturelles





En tenant compte de ces priorités, au cours des deux prochaines années, l'appui des Nations Unies au PND 2022-2026 sera fourni à travers les produits suivants :

Produit 4.1 : Les PME/PMI et les organisations de producteurs et les communautés disposent de capacités de production renforcées (technique, équipements modernes, infrastructures) et d'un accès accru à des services financiers pour mettre en œuvre des activités économiques diversifiées et durables.

Produit 4.2 : Les femmes, les jeunes, les personnes les plus vulnérables et celles vivant dans les zones rurales les plus reculées disposent des compétences nécessaires pour améliorer leur employabilité dans les secteurs porteurs de la diversification économique.

Produit 4.3 : Les institutions gouvernementales et paraétatiques d'appui disposent de capacités techniques et financières améliorées leur permettant de renforcer les capacités techniques, la productivité et la résilience économique des PME/PMI et des organisations de producteurs dans le respect des normes environnementales, et de leur fournir des services de protection sociale de qualité adaptés.

Produit 4.4 : Les parties prenantes nationales et les populations ont les capacités techniques et

organisationnelles pour adopter des pratiques de résilience face aux catastrophes naturelles, y compris préparation, réponse rapide et gestion des effets, de gestion durable et intégrée des ressources naturelles, de la biodiversité, et développer des mesures d'adaptation aux effets du changement climatique, ainsi que d'accès aux énergies renouvelables et à des infrastructures d'eau et d'irrigation.

4.4 - PARTENARIATS

Le développement des partenariats est indispensable pour la réalisation des effets, qui requiert la convergence des interventions des différentes parties prenantes de l'UNDAF révisé. Au cours des deux prochaines années, l'équipe pays des Nations Unies renforcera les partenariats développés avec les ministères, les OSC, les organisations d'employeurs et de travailleurs, les communautés, le secteur privé, les collectivités locales et les PTF. Elle explorera aussi de nouvelles opportunités de développement de partenariats avec les PTF émergents. Elle adoptera une approche conjointe basée sur la stratégie de développement des partenariats et de mobilisation des ressources actuelles. Celle-ci sera revisitée en tenant compte des leçons apprises au cours des deux dernières années et de l'évolution de l'environnement national et international.

IV. DURABILITÉ DE L'APPUI DES NATIONS UNIES



En tenant compte des leçons tirées de la mise en œuvre de l'UNDAF 2020-2024 au cours des deux premières années, l'équipe pays des Nations Unies utilisera cinq leviers pour assurer la durabilité des interventions et des résultats de l'UNDAF 2020-2024 révisé : *l'ancrage institutionnel, stratégique et programmatique ; l'appropriation par les parties prenantes ; le renforcement des capacités des partenaires d'exécution et des bénéficiaires ; l'adoption et la mise en œuvre des stratégies de désengagement adéquates ; la mobilisation des contreparties financières de l'État.*

Le premier levier est l'alignement stratégique de l'UNDAF 2020-2024 révisé au PND 2022-2026 ainsi qu'aux politiques et stratégies sectorielles. En effet, l'alignement stratégique devrait permettre son ancrage dans les dispositifs institutionnels, les politiques et les stratégies ainsi que les budgets des ministères et des institutions publiques partenaires. Au-delà de l'alignement stratégique de l'UNDAF 2022-2026 au niveau des objectifs globaux et spécifiques, l'équipe pays des Nations Unies devrait donc veiller à l'alignement des produits de l'UNDAF révisé 2020-2024 aux plans opérationnels, aux programmes et projets des ministères partenaires.

Le deuxième levier est l'appropriation de l'UNDAF 2020-2024 révisé, qui est cruciale pour assurer la durabilité des interventions et des résultats de l'UNDAF 2020-2024 révisé. L'appropriation requiert l'implication effective de quelques parties prenantes clés dans les instances de prise de décision (comité de pilotage) et de coordination (groupes de résultats). Elle suppose également un dialogue régulier et un accompagnement des partenaires d'exécution et des bénéficiaires dans la mise en œuvre des projets financés par les Nations Unies. L'équipe pays des Nations Unies devrait davantage utiliser des approches d'intervention communautaires, participatives et inclusives dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes et des projets afin d'assurer l'appropriation de l'UNDAF 2020-2024 révisé. Les actions de communication et de sensibilisation sont aussi indispensables pour faciliter l'appropriation.

Le troisième levier est le renforcement des capacités, qui devra jouer un rôle majeur pour assurer la durabilité des interventions et des résultats de l'UNDAF 2020-2024 révisé. En effet, le processus de renforcement des capacités permet aux parties prenantes, et particulièrement aux partenaires d'exécution et aux bénéficiaires, d'acquérir des connaissances et des aptitudes nécessaires pour pérenniser les interventions et les résultats de l'UNDAF 2020-2024 révisé. Mais le renforcement des capacités doit tenir compte des besoins ou des déficits réels de capacités que les parties prenantes doivent combler pour assurer la durabilité des interventions et des résultats de l'UNDAF 2020-2024 révisé.

Le quatrième levier est l'adoption et la mise en œuvre des stratégies de désengagement adéquates par les programmes et les projets mis en œuvre avec l'appui technique et financier des Nations Unies. En réalité, l'absence de stratégies de désengagement ou l'adoption de stratégies de désengagement inadaptées par les programmes et les projets pourraient hypothéquer la durabilité des interventions et des résultats de l'UNDAF 2020-2024 révisé. L'équipe pays des Nations Unies devra veiller à l'élaboration systématique et la mise en œuvre de stratégies de retrait ou de désengagement adaptées pour garantir la durabilité.

Le cinquième levier est la mobilisation des contreparties financières du gouvernement et des bénéficiaires pour certains programmes et projets. En effet, la disponibilité ou la mobilisation des financements est souvent un sérieux handicap pour assurer la durabilité des interventions et des résultats de l'appui des Nations Unies.

Pour relever ce défi, l'équipe pays des Nations Unies devra renforcer les actions de plaidoyer auprès du gouvernement pour la mobilisation des contreparties. Elle devra également poursuivre le renforcement des capacités des bénéficiaires pour la mise en œuvre des stratégies adéquates en vue d'assurer la pérennisation des interventions et des résultats de l'appui des Nations Unies.

V. MISE EN ŒUVRE



A) PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre de l'UNDAF révisé sera guidée par les principes programmatiques et de programmation des Nations Unies ainsi que par les clauses légales et juridiques jointes à l'annexe. S'agissant des principes programmatiques, la mise en œuvre des interventions des Nations Unies s'inscrira dans la perspective des droits humains. Elle visera essentiellement le respect, la protection et la promotion des droits humains en accordant une attention particulière aux personnes et aux groupes les plus vulnérables afin de « ne laisser personne de côté ». La redevabilité et la responsabilité collectives des membres de l'équipe pays des Nations Unies seront renforcées en vue d'améliorer l'efficacité et la cohérence des interventions des Nations Unies, de réduire les coûts de transaction et de maximiser les résultats conjoints et collectifs.

B) STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE (PROGRAMME ET OPÉRATIONS)

La mise en œuvre de l'UNDAF révisé se basera sur les plans de travail conjoints, les programmes conjoints et les programmes spécifiques des agences. Mais l'approche MAPS (*Mainstreaming, Acceleration and Policy Support*) sera également utilisée pour accélérer les progrès dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Précisément, le MAPS suppose que l'équipe pays des Nations Unies devra davantage veiller à l'intégration des ODD dans les politiques publiques afin d'accélérer les progrès vers leur réalisation. Elle devra se concentrer sur le dialogue et l'appui aux politiques publiques qui doivent orienter l'élaboration et la mise en œuvre des projets et des programmes. Il s'agira donc de privilégier le conseil stratégique aux partenaires du gouvernement, notamment aux ministères et aux autres institutions publiques en vue d'influencer les politiques publiques.

L'équipe pays des Nations Unies s'attachera à améliorer la qualité des plans de travail conjoints en s'appuyant davantage sur les principes de la gestion axée sur les résultats (GAR). Elle veillera donc à la cohérence des théories du changement et des plans de travail conjoints, à la fixation de cibles réalistes et à l'efficacité allocative dans la gestion des ressources financières.

L'équipe pays s'efforcera de développer les programmes conjoints en évitant d'en faire de simples juxtapositions des activités des agences. Ils devront plutôt être sous-tendus par des théories du changement élaborées conjointement par les agences contributrices. Les programmes conjoints devront permettre de minimiser les approches d'intervention en silos qui sont encore prédominantes et pénalisantes pour le renforcement de la cohérence et la maximisation de l'impact des interventions des Nations Unies. Ils aideront aussi à promouvoir la mobilisation conjointe des ressources.

Les programmes spécifiques des agences joueront davantage un rôle majeur dans la mise en œuvre de l'UNDAF révisé, et notamment des plans de travail conjoints. Ils devront être davantage alignés ou être en cohérence avec les plans de travail conjoints qui permettront la réalisation des résultats conjoints et collectifs des agences. L'élaboration et la mise en œuvre des plans de travail donnent aux agences l'opportunité de se concerter ou de dialoguer, et de partager régulièrement des informations sur leurs programmes spécifiques.

La mise en œuvre se basera davantage sur l'approche communautaire, qui permet d'entreprendre des interventions de proximité pour mieux répondre aux besoins et aux attentes des communautés de base. Elle a l'avantage de privilégier la mobilisation et la participation des communautés dans la mise en œuvre des interventions, de renforcer la cohésion sociale et de favoriser la valorisation des savoirs et des compétences locales à travers les activités communautaires. Cette approche est très pertinente pour assurer l'appropriation des interventions des Nations Unies.

Le renforcement des capacités jouera davantage un rôle majeur dans la mise en œuvre de l'UNDAF 2020-2024 révisé. En se basant sur l'approche proposée par le Groupe des Nations Unies, elle sera articulée à trois niveaux interdépendants. **Au niveau individuel**, il se focalisera sur le renforcement des capacités en ressources humaines. **Au niveau organisationnel**, le renforcement des capacités concernera les institutions ou les organisations (ministères et autres institutions publiques, OSC, etc.). **Au niveau sociétal**, le renforcement des capacités aura pour but d'induire des changements comportementaux et institutionnels dans la société.

V. MISE EN OEUVRE



Le renforcement des capacités se basera sur un programme de renforcement des capacités qui découlera d'une évaluation préalable des capacités. Celle-ci permettra d'identifier de façon rigoureuse les besoins et le déficit en capacités à combler en tenant compte des capacités souhaitées ou désirées. En se basant sur l'UNDAF 2020-2024 révisé, l'équipe pays des Nations Unies devra donc adopter une approche cohérente de renforcement des capacités. Celle-ci permettra de mieux coordonner, d'harmoniser, de réduire les coûts de transaction et de maximiser les interventions en matière de renforcement des capacités. Le groupe programme et les groupes résultats devront être, entre autres, des espaces d'échange et de réflexion stratégique pour harmoniser les interventions en matière de développement des capacités.

C) CIBLAGE DES GROUPES VULNÉRABLES

La mise en œuvre de l'UNDAF 2020-2024 révisé continuera à se focaliser sur les groupes vulnérables identifiés par l'analyse commune de pays. Les personnes et les groupes les plus vulnérables sont au cœur de la vision 2030 des Nations Unies. Ils sont également pris en compte dans les effets et la plupart des produits de l'UNDAF. Il s'agit des groupes les plus vulnérables ci-après :

- > **Les personnes vivant dans l'extrême pauvreté monétaire et multidimensionnelle aussi bien en milieu urbain que dans les zones rurales, avec une forte proportion de jeunes, de femmes, de petits agriculteurs et de micro-entrepreneurs/salariés du secteur informel ;**
- > **Les femmes, les filles, les adolescentes et les enfants confrontés à un accès limité aux services de santé, y compris de santé sexuelle et reproductive et la planification familiale ;**
- > **Les femmes, les filles, les adolescent(e)s et personnes âgées qui subissent toutes les formes de privations, de violences basées sur le genre et de pratiques néfastes ;**
- > **Les enfants de moins de 5 ans touchés par la malnutrition, 5 % des enfants vivant au Congo en 2021 ;**
- > **La population autochtone durement et continuellement touchée par toutes les formes de stigmatisation et d'exclusion dans toutes les sphères ;**
- > **Les personnes vivant avec différentes formes de handicap, dont le nombre n'est pas connu avec exactitude, ainsi que les personnes âgées et les personnes vivant avec le VIH ;**
- > **Les personnes déplacées internes, les demandeurs d'asile, les réfugiés et les personnes à risque d'apatridie ;**
- > **Les enfants en situation de pires formes de travail ou de traite.**

D) CIBLAGE STRATÉGIQUE DES ZONES D'INTERVENTION PRIORITAIRE

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'UNDAF 2020-2024 révisé, l'équipe pays des Nations Unies gagnerait à concentrer ses interventions dans des zones d'intervention prioritaire en vue d'améliorer la visibilité de ses interventions et de faire la différence. Le choix de ces zones sera guidé par des critères qui seront définis objectivement et de façon consensuelle. Ce choix pourra également être orienté par un dialogue avec les partenaires du gouvernement et les autres PTF.

À titre indicatif, le choix des zones d'intervention prioritaire pourrait être orienté par les critères suivants : *les zones identifiées par le gouvernement; les zones pauvres les plus enclavées et reculées; les zones fortement exposées au changement climatique, aux catastrophes naturelles; les zones frontalières; les zones qui ont de grandes potentialités économiques.*

Ces critères mettent l'accent sur l'ampleur, la gravité et la persistance des vulnérabilités au changement climatique, aux catastrophes naturelles et aux différents chocs ainsi que des discriminations et des privations subies par la population, et particulièrement les personnes les plus vulnérables, en ce qui concerne l'accès aux services sociaux de base de qualité. La proportion de personnes vulnérables dans la localité peut également être un critère pertinent. Le choix des zones doit être le résultat d'une concertation entre les agences des Nations Unies d'une part, et d'un dialogue avec le gouvernement ainsi que les collectivités locales d'autre part.

E) MÉCANISMES DE COORDINATION

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'UNDAF 2020-2024 révisé, l'équipe pays des Nations Unies renforcera et améliorera les mécanismes existants en tenant compte des leçons apprises au cours des dernières années.

Le comité technique de pilotage demeure l'organe d'orientation, de coordination et de supervision de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de l'UNDAF 2020-2024 révisé. Son rôle consistera toujours à examiner et à approuver les plans de

travail conjoints, les programmes conjoints, les plans de suivi et évaluation, les rapports des revues annuelles, les rapports d'évaluation. Il est un espace de dialogue politique entre le gouvernement et les Nations Unies. Il prend des décisions stratégiques.

Le groupe programme (PMT) continuera à jouer son rôle de pivot du système de coordination et de mise en œuvre de l'UNDAF, d'appui-conseil auprès de l'équipe pays et de supervision des groupes résultats. Son rôle demeure l'examen et la validation des plans de travail conjoints, des programmes conjoints, des plans de suivi et évaluation, des rapports des revues annuelles, des rapports d'évaluation avant leur approbation par l'équipe pays des Nations Unies et le comité technique de pilotage. Il devra tenir des réunions périodiques avec le groupe des opérations.

Le groupe des opérations (OMT) continuera à s'occuper de la mise en œuvre de la stratégie conjointe des opérations (BOS). Il veillera davantage à la gestion efficace et optimale des ressources de l'équipe pays des Nations Unies. La réforme des Nations Unies précise que « la BOS devra faciliter la planification stratégique, la gestion et le suivi des activités menées conjointement par les équipes pays des Nations Unies en appui à l'exécution des programmes, ainsi que la communication de l'information relative à ces activités. La BOS s'appliquera aux services communs mis en place conjointement par des agences. Elle n'inclura pas ni ne remplacera les plans opérationnels propres à chaque agence. La BOS devra favoriser l'introduction d'innovations dans les modalités de fonctionnement opérationnel communes ». Le groupe des opérations contribuera à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des plans de travail et des programmes conjoints. Il devra travailler étroitement avec le groupe de gestion du programme.

Les groupes résultats demeurent les principaux ressorts des mécanismes de coordination. Ils sont chargés d'élaborer, de mettre en œuvre, de suivre et d'évaluer les plans de travail conjoints. Ils apportent aussi un appui à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des programmes conjoints. Ils sont des espaces de réflexion sur les questions stratégiques, de concertation sur la programmation conjointe, de partage d'informations, d'expériences et de leçons apprises en matière de développement



III. APPUI DE L'ÉQUIPE PAYS AUX PRIORITÉS NATIONALES ET À L'AGENDA 2030

des capacités, de mobilisation des ressources, etc. Ils continueront à jouer un rôle déterminant dans l'organisation des revues annuelles, des visites conjointes de terrain, la préparation et l'organisation des évaluations à mi-parcours et finale.

Pour rendre efficaces ces groupes, il est souhaitable de renforcer la redevabilité des chefs d'agences qui assurent leur présidence et de celle de leurs membres. Les réunions de ces groupes devraient accorder une place importante à la réflexion stratégique, notamment sur les politiques publiques et les sujets d'actualité, aux échanges sur les opportunités de renforcement des capacités, de mobilisation de ressources, sur les leçons apprises, les bonnes et mauvaises pratiques, etc. Ils doivent avoir une valeur ajoutée dans le travail de leurs membres pour motiver leur participation.

Le groupe communication sera chargé de l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la stratégie conjointe de communication déclinée en plans d'action et plans de travail annuels. Son rôle sera de promouvoir la communication axée sur les résultats de l'UNDAF révisé ainsi que la communication stratégique. Il travaillera en étroite collaboration avec le groupe suivi et évaluation. Il continuera à renforcer le partenariat avec les médias.

Le groupe technique suivi et évaluation soutiendra le groupe programme et les groupes résultats dans l'exercice de leurs rôles respectifs. Il sera chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan de suivi et évaluation de l'UNDAF 2020-2024 révisé. Il soutiendra les groupes résultats dans l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des plans de travail conjoints ainsi que des programmes conjoints. Il contribuera à la production des rapports annuels, la préparation et l'organisation des revues annuelles. Il appuiera la révision de l'analyse commune de pays et la mise à jour d'UNINFO. Il apportera un appui technique à la préparation et la réalisation de l'évaluation finale. Il s'investira dans la collecte des données. Il jouera un rôle majeur dans le renforcement des capacités nationales en suivi et évaluation.

Le groupe thématique genre/LNOB (Leave No One Behind) et droits humains continuera de coordonner la prise en compte des droits humains dans les plans de travail, les programmes conjoints, les budgets et toutes les autres activités des Nations Unies. Il jouera un rôle important dans le renforcement des capacités nationales sur l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, la protection contre les violences ainsi que sur la promotion de l'approche basée sur les droits humains et le principe « ne laisser personne de côté » auprès des partenaires du gouvernement, des OSC et d'autres acteurs nationaux.

Il entreprendra des actions sur la communication relative aux aspects de prévention et de prise en charge des violences basées sur le genre. Il apportera un accompagnement aux communautés, à la société civile et aux structures étatiques ou non étatiques pour susciter la dénonciation des cas de VBG afin d'éradiquer ce phénomène. Il s'attachera à susciter l'adhésion des hommes en faveur de la masculinité positive et la création d'un environnement qui favorise le changement des normes de genre incluant les pratiques néfastes.

Le Bureau du Coordonnateur résident (BCR) est la cheville ouvrière du dispositif de coordination. Il soutiendra le Coordonnateur résident dans l'exercice de ses fonctions, et en particulier dans le pilotage et la coordination de la mise en œuvre de l'UNDAF 2020-2024 révisé. Il appuiera aussi le Coordonnateur résident dans ses activités de plaidoyer et de dialogue avec le gouvernement et les PTF. Il assurera le secrétariat technique du comité de pilotage conjoint et de l'équipe pays des Nations Unies.

Il aura pour rôle d'appuyer l'équipe pays des Nations Unies. Il appuiera la préparation et l'organisation de la production des rapports annuels de progrès de la mise en œuvre de l'UNDAF révisé, la préparation et l'organisation des revues annuelles et la réalisation de l'évaluation finale du Plan-cadre. Il veillera au bon fonctionnement tous les groupes. Il assurera la gestion de l'UNINFO. Il devra aussi s'investir dans la réflexion stratégique, la collecte et l'analyse des données, le développement des partenariats et la mobilisation des ressources pour soutenir les agences. Le Bureau du Coordonnateur résident devra apporter une valeur ajoutée au travail des agences.



VI. SUIVI ET ÉVALUATION



A) PRINCIPES

À l'instar de la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'UNDAF 2020-2024 révisé seront guidés par les principes programmatiques des Nations Unies ainsi que par les normes et standards établis par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (UNEG). Il s'agit de : *l'utilité ; la crédibilité ; l'indépendance ; l'impartialité ; l'éthique ; la transparence ; les droits de l'homme et l'égalité des sexes ; les capacités d'évaluation nationales ; le professionnalisme.*

En ce qui concerne les principes programmatiques, le suivi et l'évaluation devront constamment mettre en relief les changements positifs induits par les interventions et les résultats de l'UNDAF 2020-2024 révisé sur les conditions de vie des personnes les plus vulnérables, les droits humains, l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, la résilience et la durabilité, la redevabilité et la responsabilité.

B) OUTILS ET MÉCANISMES

L'équipe pays des Nations Unies se dotera des principaux outils ci-après pour le pilotage, la coordination et la mise en œuvre efficaces des activités de suivi et de l'évaluation de l'UNDAF 2020-2024 révisé. Il s'agit de : (i) *Plan de suivi et évaluation budgétisé ; (ii) Cadre de mesure de performance ou de suivi et évaluation ; (iii) Un calendrier de suivi et évaluation ; (iv) Fiches de métadonnées des indicateurs ; (v) Fiches de suivi ; (vi) Modèles de rapports de suivi ; (vii) Modèle de rapport de visite conjointe de suivi.*

Quelques outils ont été élaborés au cours des deux dernières années. Dans le sillage de la mise en œuvre de l'UNDAF 2020-2024 révisé, le groupe suivi et évaluation complètera la boîte à outils du suivi et évaluation.

UNINFO est un outil essentiel pour la planification, le suivi et l'évaluation. Il est alimenté par les données collectées par les groupes résultats avec l'appui du groupe suivi et évaluation. Il est géré par le bureau du Coordonnateur résident qui veillera régulièrement à sa mise à jour.

L'équipe pays des Nations Unies renforcera les principaux mécanismes de suivi de l'UNDAF 2020-2024 existants, et notamment *les réunions de suivi organisées par le comité technique de pilotage, le groupe programme et les groupes résultats ainsi que par le groupe suivi et évaluation, les revues annuelles, les visites conjointes de terrain.* Mais le groupe suivi et évaluation devra s'investir davantage dans la collecte et l'analyse des données qui restent des défis majeurs pour le suivi et l'évaluation de l'UNDAF.

L'équipe pays des Nations Unies entreprendra, avec l'appui du groupe programme, des groupes résultats et du groupe suivi et évaluation, les principales activités de suivi suivantes :

- > **Le suivi du contexte** de mise en œuvre de l'UNDAF 2020-2024 révisé afin d'identifier et d'analyser les facteurs qui influencent la réalisation des activités et les progrès vers l'atteinte des résultats escomptés.
- > **Le suivi des effets escomptés** qui consiste à constater et analyser les changements constatés au niveau des effets.
- > **Le suivi des produits et des activités** a pour objet la collecte et l'analyse des données qualitatives et quantitatives qui permettront d'apprécier les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des activités, la réalisation des cibles intermédiaires ou finales des produits.
- > **Le suivi financier** porte sur la collecte et l'analyse des données qui permettront d'apprécier les progrès enregistrés et l'utilisation efficiente des ressources en vue de la réalisation des résultats escomptés.
- > **Le suivi des risques et des hypothèses** permet d'identifier et d'analyser leur influence sur la mise en œuvre des activités et vers l'atteinte des résultats en vue de proposer le cas échéant des mesures correctives.

En ce qui concerne l'évaluation, l'UNDAF 2020-2024 révisé fera l'objet **d'une évaluation finale externe indépendante au cours de l'année 2023.**

VI. SUIVI ET ÉVALUATION



C) RENFORCEMENT DES CAPACITÉS NATIONALES, PRODUCTION DES DONNÉES STATISTIQUES, SUIVI ET ÉVALUATION

Dans le cadre de l'UNDAF 2020-2024 révisé, l'équipe pays des Nations Unies s'investira davantage dans le renforcement des capacités nationales en production statistique, suivi et évaluation des politiques publiques, des programmes et des projets de développement ainsi que des ODD. Précisément, en se basant sur une évaluation rigoureuse des capacités évaluatives du pays, l'équipe pays des Nations Unies soutiendra la mise en place d'un système national de suivi et évaluation solide et opérationnel. Elle appuiera l'opérationnalisation du dispositif de suivi et évaluation du PND 2022-2026 et sa déclinaison aux niveaux sectoriel et déconcentré.

Elle aidera le pays à se doter d'une politique nationale d'évaluation, et les ministères à disposer d'outils de suivi adéquats tels que les plans de suivi et évaluation, les cadres de suivi et évaluation, les tableaux de bord de suivi. Elle soutiendra les efforts du pays en faveur de l'institutionnalisation et la professionnalisation du suivi et évaluation ainsi que la territorialisation du suivi et évaluation des ODD. Elle appuiera la standardisation des outils de suivi et d'évaluation ainsi que l'organisation des sessions de formation qualifiante sur l'évaluation des politiques publiques, des programmes et des projets de développement. Elle apportera sa contribution au renforcement des capacités en suivi et évaluation des institutions constitutionnelles – notamment le Sénat, l'Assemblée nationale, la Cour des comptes et de discipline budgétaire (CCDB), le Conseil économique, social et environnemental, la Commission nationale des droits de l'homme, les collectivités locales.



VII. FINANCEMENT
ET MOBILISATION
DES RESSOURCES



Le financement de l'UNDAF 2020-2024 sera assuré par les contributions des agences issues des ressources propres ou mobilisées par celles-ci, ainsi que par les ressources du Gouvernement. L'équipe pays des Nations Unies dispose d'une stratégie de mobilisation des ressources dont la mise en œuvre n'a pas été efficace. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'UNDAF 2020-2024 révisé, cette stratégie sera actualisée. Elle sera articulée au Cadre national intégré en cours d'élaboration. En plus de sources de financement classiques, elle s'efforcera d'explorer davantage les sources de financement émergentes, notamment dans le domaine de l'environnement.

VIII. COMMUNICATION
ET GESTION DES
CONNAISSANCES



La communication est un levier important pour l'amélioration de la visibilité et de la lisibilité des interventions des Nations Unies, ainsi que des changements transformationnels qui en découlent. Elle est aussi un vecteur essentiel pour impulser le changement des comportements. L'équipe pays des Nations Unies se dotera d'une stratégie de communication assortie d'un plan d'action qui privilégiera la communication stratégique. Celle-ci sera axée sur les résultats obtenus par les Nations Unies et le changement du comportement. La communication institutionnelle sera aussi renforcée. L'équipe pays des Nations Unies renforcera le partenariat avec les médias.

L'équipe pays des Nations Unies se dotera d'un dispositif opérationnel de gestion des connaissances pour capitaliser et valoriser les connaissances, les leçons apprises, les bonnes pratiques produites à travers la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'UNDAF 2020-2024 révisé.



ANNEXES

ANNEXE 1 - MATRICE DES RÉSULTATS

GOUVERNANCE ET CONSOLIDATION DE LA PAIX

Indicateurs	Valeurs de référence	Cibles finales	Sources/moyens de vérification	Agences UN responsables	Institutions Partenaires	Hypothèses/risques
Priorités nationales de développement (PND, 2022-2026) : Gouvernance, paix et sécurité						
Cadres régionaux Agenda 2063 de l'Afrique : Objectifs 11, 12 & 13						
ODD et cibles des ODD : ODD 5, 8, 10, 16 & 17						
Priorité stratégique 1 : Soutenir la promotion d'une gouvernance inclusive et efficace						
Indicateur 1.1 : Pourcentage des recommandations mises en œuvre en rapport avec celles formulées par les organes des traités internationaux de protection des droits de l'homme, conventions internationales du travail ratifiées par le Congo et acceptées par le gouvernement	CEDAW : 37 pour le 6e rapport en 2012	CEDAW : 20 en 2024	Rapports périodiques du Haut-commissariat aux droits de l'homme Rapport des ONG des droits de l'homme Rapport national sur les ODD Rapport d'évaluation du PND Rapport de la Commission statistique du Parlement	PNUD, OIT, UNICEF, UNESCO, FAO, UNFPA, UNHCR, PAM, OHCHR, Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)	Sénat Assemblée nationale Commission nationale des droits de l'homme Conseil des OSC Ministère de la Justice Ministère en charge de la promotion de la femme Ministère en charge du travail Ministère en charge de la formation qualifiante et de l'emploi	Risque : instabilité sociopolitique rendant le dialogue impossible Hypothèses : – existence d'un cadre de concertation politique entre le gouvernement et les partenaires au développement en général et le système des Nations Unies en particulier – volonté politique manifeste pour engager le dialogue avec les partenaires sur les questions de gouvernance et de consolidation de la paix
Indicateur 1.2 : Dépenses effectives du gouvernement en proportion du budget initial approuvé	0	5	Rapports de différents ministères sectoriels Rapports de programmes Rapport de la Commission statistique du Parlement	PNUD, UNICEF, UNESCO, FAO, UNFPA, UNHCR, PAM	Ministère du Plan Ministère des Finances Ministère du Budget	

Indicateurs	Valeurs de référence	Cibles finales	Sources/moyens de vérification	Agences UN responsables	Institutions Partenaires	Hypothèses/risques
Indicateur 1.3 : Proportion des postes (par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de population) dans les institutions publiques (organes législatifs, services publics et organes judiciaires aux niveaux local et national), par rapport à la répartition nationale	Assemblée : 17 femmes élues sur 151, soit 11 % Sénat : 15 femmes élues sur 72, soit 21 % Bureau de l'Assemblée Nationale : 1 femme sur 7 membres, soit 14 % Présidence des commissions à l'Assemblée : 1 femme sur 8 présidents, soit 13 % Conseils locaux (départements et communes) : 246 élues sur 1 117, soit 22 % Présidents des bureaux des conseils départementaux : 2 femmes sur 12 présidents, soit 17 % Présidents des bureaux des conseils municipaux : 2 femmes sur 16, soit 13 % Gouvernement : sur 35 membres du gouvernement, 8 femmes, soit 22 %	Assemblée : 27 femmes élues sur 151, soit 18 % Sénat : 20 femmes élues sur 72, soit 27,77 % Bureau de l'Assemblée Nationale : 3 femmes sur 7 membres, soit 42,85 % Présidence des commissions à l'Assemblée : 4 femmes sur 8 présidents, soit 50 % Conseils locaux (départements et communes) : 300 élues sur 1 117, soit 26,85 % Présidents des bureaux des conseils départementaux : 4 femmes sur 12 présidents, soit 33 % Présidents des bureaux des conseils municipaux : 8 femmes sur 16, soit 50 % Gouvernement : 40 % de femmes	Rapports de différents ministères sectoriels Rapports de programmes Rapport de la Commission statistique du Parlement	PNUD, UNICEF, UNESCO, FAO, UNFPA, UNHCR, PAM	Sénat Assemblée nationale Collectivités locales Ministère de la Fonction publique	
Indicateur 1.4 : Indice Mo Ibrahim sur la gouvernance en Afrique	40,3 (2018)	43,1 (+2,8 en 2024)	Rapport annuel Mo Ibrahim	PNUD, UNICEF, UNESCO, FAO, UNFPA, UNHCR, PAM	Sénat Assemblée nationale Collectivités locales Ministère de la Fonction publique	
Produit 1.1 : Les institutions étatiques et non étatiques ainsi que les organisations de la société civile ont les capacités techniques et opérationnelles renforcées pour appliquer efficacement les normes et outils de la bonne gouvernance dans leurs domaines de compétences, y compris pour lutter contre les normes socioculturelles discriminatoires à l'égard des femmes et d'autres groupes vulnérables						

ANNEXES

ANNEXE 1 - MATRICE DES RÉSULTATS

Indicateurs	Valeurs de référence	Cibles finales	Sources/moyens de vérification	Agences UN responsables	Institutions Partenaires	Hypothèses/risques
Indicateur 1.1.1 : Nombre d'institutions étatiques et d'organismes non étatiques dont le personnel est formé aux normes et standards de la bonne gouvernance	6 institutions (Force publique, Plan, Affaires sociales, Réforme de l'État, Commission nationale des droits de l'homme [CNDH], justice, Ministère en charge du travail)	5 institutions 1500 officiers d'état civil 1000 acteurs ont été formés à la gestion des réfugiés 250 agents de l'ordre formés sur les questions des personnes déplacées internes (PDI)	Rapports du Sénat, Assemblée nationale, des Ministères de la Justice, de la Réforme de l'État, de l'Intérieur, des Collectivités locales	PNUD, UNICEF, UNESCO, UNFPA, UNHCR, FAO, PAM, ONU-HABITAT, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)	Parlement, Ministère des PME, de l'Artisanat et du Secteur informel, Ministère de la Jeunesse, Ministère de la Promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement, CNDH, Primature	
Indicateur 1.1.2 : Nombre de Ministères mettant en œuvre des plans et programmes d'action visant à se conformer aux normes et standards de bonne gouvernance	3	12	Rapports du Sénat, Assemblée nationale, des Ministères de la Justice, de la Réforme de l'État, de l'Intérieur, des Collectivités locales Rapports des agences des Nations Unies Rapports revues annuelles Nations Unies	PNUD, UNICEF, UNESCO, UNFPA, HCR, FAO, PAM, ONU-HABITAT, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	Ministère de la Réforme de l'État, Haute autorité de lutte contre la corruption (HALC), Ministère de la Promotion de la femme, PNUD, Commission Transparence ANIF, CCDB, ITIE, Parlement	
Indicateur 1.1.3 : Existence d'outils élaborés permettant la mobilisation de financement du PND et des ODD	0	1	Rapports Ministères en charge des finances, plan, budget et rapports PNUD	PNUD	Ministères finances, plan, budget	
Indicateur 1.2.1A : Nombre d'organisations de la société civile et de communautés formées qui appliquent les normes socioculturelles et de genre	5	7	Rapports des OSC Rapports des ministères Rapports des agences des Nations Unies	PNUD, UNFPA, Haut-Commissariat des droits de l'homme (HCDH), UNESCO, ONU-HABITAT, UNICEF, PAM, FAO, UNHCR	Conseil des OSC Conseil de concertation des ONG de développement	

Indicateurs	Valeurs de référence	Cibles finales	Sources/moyens de vérification	Agences UN responsables	Institutions Partenaires	Hypothèses/risques
Indicateur 1.2.1B : Nombre d'organisations de la société civile et de communautés qui appliquent les normes socioculturelles et de genre	5	7	Rapports des OSC Rapports des ministères Rapports des agences des Nations Unies	PNUD, Haut-Commissariat aux droits de l'homme UNESCO, UNICEF, PAM, FAO, UNHCR	Conseil des OSC Conseil de concertation des ONGOND de développement	
Produit 1.2 : Le système statistique national dispose des capacités renforcées de production de données fiables, désagrégées et sensibles aux droits humains pour le suivi et l'évaluation du PND, des politiques publiques et des progrès vers l'atteinte des ODD						
Nombre de structures appuyées ayant produit des données statistiques désagrégées pour le suivi des ODD	10	24	Rapports Ministère du Plan, ministères sectoriels	PNUD, UNFPA, UNESCO, UNICEF, PAM, FAO, UNHCR, ONU-HABITAT, UIT	Ministère du Plan Ministères sectoriels	
Nombre de documents statistiques produits	0	1	Rapports Ministère du Plan, ministères sectoriels	PNUD, UNFPA, UNESCO, UNICEF, PAM, FAO, UNHCR	Ministère du Plan Ministères sectoriels	
Nombre de rapports thématiques du RGPH-5 publiés	0	15	Rapports INS (Ministère du Plan), ministères sectoriels	PNUD, UNFPA, UNESCO, UNICEF, PAM, FAO, UNHCR	Ministère du Plan Ministères sectoriels	
Nombre de personnes formées sur la nouvelle méthodologie des enquêtes ETVA	10	20	Rapports HCREC, Primature, MASAH	PNUD, UNFPA, UNICEF, UNHCR	HCREC Primature MASAH	
Nombre d'enquêtes ETVA réalisées	1	2	Rapports HCREC, Primature, MASAH	PNUD, UNFPA, UNICEF, UNHCR	HCREC Primature MASAH	
Produit 1.3 : Les institutions publiques, les OSC et les acteurs locaux disposent des capacités opérationnelles renforcées et se dotent des mécanismes appropriés pour assurer la protection accrue des droits de l'homme, la prévention et la lutte contre toutes les formes de discrimination et de criminalité, l'accès équitable à la justice et la gestion de crises						



ANNEXES

ANNEXE 1 - MATRICE DES RÉSULTATS

Indicateurs	Valeurs de référence	Cibles finales	Sources/moyens de vérification	Agences UN responsables	Institutions Partenaires	Hypothèses/risques
Nombre d'institutions étatiques et non étatiques ayant bénéficié d'une formation pour le renforcement des capacités à lutter contre les violations des droits de l'homme	-	10 ONG	Rapports HCREC Primature Rapport Ministère de la Promotion de la femme	PNUD, UNFPA, UNICEF, UNHCR, Haut-Commissariat des Nations Unies des droits de l'homme (HCDH)	HCREC Primature MASAH Ministère de la Promotion de la femme	
Nombre d'organisations et de réseaux de jeunes formés sur la culture de la paix et la cohésion sociale, y compris la sécurité foncière et immobilière pour la consolidation de la paix	27	50	Rapports Ministère du Plan et ministères sectoriels	UNESCO Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), ONU-HABITAT	Ministère de la Jeunesse, MEPPSA, Ministère des Affaires sociales	
Nombre d'auxiliaires de justice et de magistrats nouvellement formés sur les questions de genre et des violences basées sur le genre	0	60	Rapport MPFIFDEI	UNFPA	MPFIFDEI Ministères de la JGS et de la Promotion des peuples autochtones	
Nombre d'institutions étatiques et non étatiques formées à la prévention et à la réponse aux violences basées sur le genre	0	36	Rapports Ministère du Plan et ministères sectoriels	PNUD, UNFPA, UNICEF, UNHCR, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)	Ministères du Plan et ministères sectoriels	
Nombre de campagnes de communication/sensibilisation sur la prévention et la réponse aux violences basées sur le genre, y compris sur la loi MOUEBARA portant lutte contre les violences faites aux femmes	0	4	Rapports Ministère du Plan et ministères sectoriels	PNUD, UNFPA, UNICEF, UNHCR, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	MPFIFDEI, Ministère du Plan et ministères sectoriels	

Indicateurs	Valeurs de référence	Cibles finales	Sources/moyens de vérification	Agences UN responsables	Institutions Partenaires	Hypothèses/risques
Nombre d'enfants exerçant les pires formes de travail	-	-	-	-	-	
Produit 1.4 : Les institutions publiques, les agents de l'État et des collectivités locales ont les capacités techniques renforcées pour appliquer les réformes en matière de programmation, de planification, de suivi et évaluation, de transparence et de redevabilité dans la gestion des finances publiques et assurer la digitalisation des processus administratifs visant à améliorer la qualité du service public						
Nombre de ministères ayant des capacités renforcées et disposant des budgets-programmes	0	10	Rapports DGFQE	PNUD, UNICEF, UNFPA, UNESCO, ONU-HABITAT	Ministère des Finances, du Plan, ministères sectoriels	
Nombre d'administrations publiques disposant des capacités techniques et technologiques améliorant la qualité du service public	0	1	Rapports DGFQE, Rapport ONU-HABITAT, Rapport UIT sur l'IDI (index de développement de la société numérique)	PNUD, ONU-HABITAT, UIT	Ministère du Contrôle d'État, Ministère de la Réforme de l'État	
Nombre de ministères ayant des capacités renforcées en matière de planification stratégique et de mobilisation des ressources	0	5	Rapports	PNUD, UNICEF, UNFPA, UNESCO, ONU-HABITAT	Ministères des Finances, du Plan, ministères sectoriels	
Produit 1.5 : Les ministères et les collectivités locales disposent des capacités techniques et financières pour formuler, mettre en œuvre, suivre et évaluer les politiques et les programmes ainsi que les plans de développement local, basés sur les droits de l'homme et visant l'accélération de l'atteinte des ODD au niveau national et local						
Nombre de départements qui adoptent et appliquent systématiquement des outils et des pratiques de suivi et d'évaluation des plans de développement local, notamment en matière d'urbanisme et d'aménagement	1	4	Rapports Ministères en charge de la décentralisation, plan, collectivités locales, rapports PNUD, Rapport ONU-HABITAT, Rapport MINCUH	PNUD, ONU-HABITAT	Ministères en charge de la décentralisation, plan, collectivités locales	



ANNEXES

ANNEXE 1 - MATRICE DES RÉSULTATS

Indicateurs	Valeurs de référence	Cibles finales	Sources/moyens de vérification	Agences UN responsables	Institutions Partenaires	Hypothèses/risques
Nombre de PDL et de documents de planification urbaine élaborés et mis en œuvre	2	10	Rapports Ministères en charge de la décentralisation, plan, collectivités locales, Rapport ONU-HABITAT, Rapport MINCUH	PNUD, ONU-HABITAT	Ministères en charge de la décentralisation, plan, collectivités locales	
ÉDUCATION						
Priorités nationales de développement (PND, 2022-2026) : Valorisation du capital humain						
Cadres régionaux Agenda 2063 de l'Afrique : Objectif 2						
ODD et cibles des ODD : ODD 4, 5, 8 & 10						
Priorité stratégique 1 : Soutenir le développement du capital humain						
Effet 2 : D'ici 2024, les enfants (filles et garçons), les jeunes et les adultes (hommes et femmes), les personnes handicapées dans les zones ciblées ont un accès accru aux services éducatifs inclusifs et de qualité dans les systèmes formel et non formel, et en particulier l'éducation sexuelle complète						
Produit 2.1 : Le système éducatif dispose des capacités renforcées pour offrir des services éducatifs inclusifs, équitables et de qualité incluant l'éducation complète à la sexualité dans un environnement sain et exempt de toutes les formes de violences, particulièrement pour les plus vulnérables						
Taux net de scolarisation par niveau d'étude et par sexe	96,5 % (primaire) 67 % (secondaire)	98,5 % (primaire) 80 % (secondaire)	Annuaire statistiques de l'éducation Rapport national sur les ODD Rapport de suivi du PND Rapports des ministères chargés de l'enseignement primaire, secondaire, supérieur, technique et professionnel, formation qualifiante	UNICEF, UNESCO, UNHCR	MEPPSA APEEC OSC	Risques : – retard/suspension dans la mise à disposition des financements – réduction du budget alloué au secteur de l'enseignement – instabilité sociopolitique Hypothèses : – coordination intersectorielle efficace entre les différents ministères, les agences impliquées, les OSC et les autres acteurs du secteur – disponibilité d'appuis budgétaires

Indicateurs	Valeurs de référence	Cibles finales	Sources/moyens de vérification	Agences UN responsables	Institutions Partenaires	Hypothèses/risques
Taux de rétention par niveau d'étude et par sexe	91 % (primaire) 65 % (secondaire)	95 % (primaire) 80 % (secondaire)	Idem	UNICEF, UNESCO, UNHCR	MEPPSA APEEC OSC	Idem
Proportion d'enfants et de jeunes a) en cours élémentaire ; b) en fin de cycle primaire ; c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe (ODD 4.1-1)	18 % au primaire	60 %	Idem	UNICEF, UNESCO, UNHCR	MEPPSA APEEC OSC	Idem
Taux d'achèvement des filles et des garçons au primaire/secondaire	Ensemble primaire : 91 % (filles 92 % ; garçons 90 %) Ensemble secondaire : 67 % (garçons 69 % ; filles 65 %)	97 % (primaire) 90 % (secondaire)	Idem	UNICEF, UNESCO, UNFPA, UNHCR	MEPPSA APEEC OSC	Idem
Nombre de structures scolaires offrant des services éducatifs inclusifs et de qualité incluant l'éducation à la sexualité	ND	45	Rapports des structures scolaires	UNICEF, UNESCO, UNFPA, UNHCR	MEPPSA APEEC OSC	Idem
Nombre d'enseignants disposant des capacités techniques pour offrir un enseignement de qualité	3000 (Rapport 2020 CFIT)	1600	Rapport CFIT	UNICEF, UNESCO, UNHCR	MEPPSA APEEC OSC	Idem
Nombre d'écoles disposant de cantines scolaires	491 (Rapport PAM)	394	Rapport PAM	PAM	MEPPSA APEEC OSC	Idem



ANNEXES

ANNEXE 1 - MATRICE DES RÉSULTATS

Indicateurs	Valeurs de référence	Cibles finales	Sources/moyens de vérification	Agences UN responsables	Institutions Partenaires	Hypothèses/risques
Nombre de circonscriptions scolaires disposant des capacités techniques et opérationnelles pour assurer un environnement de qualité	ND	12	Rapports ministères en charge de l'éducation Rapports agences des Nations Unies	UNICEF, UNESCO, UNHCR	Ministères en charge de l'éducation	Idem
Nombre de cas de violences identifiés en milieu scolaire	6 129	800	Rapports MPESA et OSC Rapports agences des Nations Unies	UNICEF, UNESCO, UNFPA, UNHCR	MEPPSA et OSC	Idem
Proportion d'écoles disposant de COGES et de comités de parents d'élèves fonctionnels	19	150	Rapports MPESA et OSC Rapports agences des Nations Unies	UNICEF, UNESCO	MPESA et OSC	Idem
Produit 2.2 : Le système éducatif dispose des capacités institutionnelles, techniques et pédagogiques renforcées pour offrir une formation professionnelle et technique de qualité adaptée aux besoins du PND						
Proportion de structures scolaires et universitaires offrant une formation technique et professionnelle de qualité	ND	30 %	Rapports ministères en charge de l'éducation Rapports agences des Nations Unies	UNICEF, UNESCO OIT	Ministères en charge de l'éducation	Idem
Proportion d'enseignants ayant des capacités techniques pour offrir une formation technique et professionnelle de qualité	ND	20 %	Rapports ministères en charge de l'éducation Rapports agences des Nations Unies	UNICEF, UNESCO OIT	Ministères en charge de l'éducation	Idem
Nombre de curricula de formation formalisés	0	1	Rapports ministères en charge de l'éducation Rapports agences des Nations Unies	UNICEF, UNESCO, UNHCR	Ministères en charge de l'éducation	Idem

Indicateurs	Valeurs de référence	Cibles finales	Sources/moyens de vérification	Agences UN responsables	Institutions Partenaires	Hypothèses/risques
Produit 2.3 : Le système éducatif dispose des capacités institutionnelles, organisationnelles et techniques renforcées pour assurer une gouvernance efficace et efficiente du secteur et pour faire face aux crises et aux catastrophes garantissant la continuité pédagogique						
Proportion de structures scolaires et universitaires disposant de plans de préparation et de réponse aux chocs et risques de catastrophes	ND	15 %	Rapports ministères en charge de l'éducation Rapports agences des Nations Unies	UNICEF, UNESCO	Ministères en charge de l'éducation Agences des Nations Unies	Idem
Part du budget de l'État alloué à l'éducation	16,7 % (loi de finances 2021)	20 %	Rapports ministères en charge de l'éducation Rapports agences des Nations Unies	UNICEF, UNESCO	Ministères en charge de l'éducation Agences des Nations Unies	Idem
Proportion de structures scolaires et universitaires disposant d'équipements appropriés pour assurer la continuité pédagogique en cas de chocs ou de catastrophes	ND	15 %	Rapports ministères en charge de l'éducation Rapports agences des Nations Unies	UNICEF, UNESCO	Ministères en charge de l'éducation Agences des Nations Unies	Idem
Proportion d'enseignants ayant des capacités techniques pour assurer l'enseignement à distance	ND	40 %	Rapports ministères en charge de l'éducation Rapports agences des Nations Unies	UNICEF, UNESCO	Ministères en charge de l'éducation Agences des Nations Unies	Idem

SANTÉ

Priorités nationales de développement (PND, 2022-2026) : Valorisation du capital humain

Cadres régionaux Agenda 2063 de l'Afrique : Objectifs 1 & 3

ODD et cibles des ODD : ODD 3, 5, 6 & 10

Priorité stratégique 1 : Soutenir le développement du capital humain

ANNEXES

ANNEXE 1 - MATRICE DES RÉSULTATS

Indicateurs	Valeurs de référence	Cibles finales	Sources/moyens de vérification	Agences UN responsables	Institutions Partenaires	Hypothèses/risques
Effet 3 : D'ici 2024, les populations ont un accès équitable à des paquets de soins et de services essentiels de santé (y compris la nutrition, le VIH, l'eau, l'hygiène et l'assainissement), à une sécurité sociale, à une protection sociale pour valoriser le capital humain et garantir le dividende démographique						
Couverture de la population en soins et services essentiels de santé (y compris la nutrition) [désagrégé par sexe et âge]	26 %	50 % (PNDS 2022)	Rapport du MSP Statistiques de la santé	OIT, OMS, UNICEF, UNFPA, ONUSIDA UNHCR	Ministère de la Santé, OSC, Ministère du Travail, organisations d'employeurs, organisations de travailleurs	Risques : – retard/suspension dans la mise à disposition des financements – réduction du budget alloué au secteur de la santé – survenue d'épidémies – instabilité sociopolitique Hypothèses : – coordination intersectorielle efficace entre les différents ministères, les agences impliquées, les OSC et les autres acteurs du secteur – disponibilité d'appuis budgétaires
Nombre de formations sanitaires SONUB (planifiées et désignées) fonctionnelles	0,4 % (REBONU 2014) MSP		Rapport national sur le développement humain Rapport EDS-C/ESIS Rapport national ODD	OMS, UNICEF, UNFPA, ONUSIDA UNHCR	Ministère de la Santé OSC	
Nombre de nouvelles formations sanitaires SONUB (potentielles) fonctionnelles	3,8 %		Rapport de suivi du PND Rapport de l'Observatoire des décès maternels Rapport du MSP Statistiques de la santé			
Proportion des accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	94,4 % (MICS 2015)	90 % (PNDS 2022) OMS	Rapport national sur le développement humain Rapport EDS-C/ESIS Rapport national ODD Rapport de suivi du PND Rapport de l'Observatoire des décès maternels Rapport du MSP Statistiques de la santé	OMS, UNICEF, UNFPA, ONUSIDA UNHCR	Ministère de la Santé OSC	

Indicateurs	Valeurs de référence	Cibles finales	Sources/moyens de vérification	Agences UN responsables	Institutions Partenaires	Hypothèses/risques
Couverture vaccinale complète ou en DTC3	ECV : 27 % DTC3 : 76 %	PPAC ECV : 50 % / DTC3 : 90 %	Rapport national sur le développement humain Rapport national ODD Rapport de suivi du PND Rapport EDS-C/ESIS Rapport du MSP/PEV Statistiques de la santé	OMS, UNICEF, UNHCR	Ministère de la Santé OSC	Risques : – retard/suspension dans la mise à disposition des financements – réduction du budget alloué au secteur de la santé, de l'eau et de l'assainissement – survenue d'épidémies – instabilité sociopolitique Hypothèses : – coordination intersectorielle efficace entre les différents ministères, les agences impliquées, les OSC et les autres acteurs du secteur – disponibilité d'appuis budgétaires
Prévalence de la malnutrition	Aiguë : 8,2 % Chronique : 21,2 %	Aiguë : < 5 % Chronique : 0,12 %	Rapport ministère de la Santé Rapports agences des Nations Unies	OMS, UNICEF, UNHCR, PAM, FAO	Ministère de la Santé OSC	
Proportion de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives (par sexe, âge et principaux groupes de populations)	1,02 ‰ personnes	0,3 ‰ personnes (PNDS 2022)	Rapport ministère de la Santé Rapports agences des Nations Unies	OMS, UNICEF, UNHCR, PNUD	Ministère de la Santé OSC	
Les lois et politiques nationales en matière de santé sexuelle et reproductive sont conformes aux standards internationaux qui garantissent l'accès total et équitable pour les jeunes filles et les garçons à l'information et à l'éducation en matière de santé sexuelle et reproductive	0 %	50 %	Rapport ministère de la Santé Rapports agences des Nations Unies	UNFPA, OMS, UNICEF	Ministère de la Santé OSC	
Taux de défécation à l'air libre	8 % (JMP 2021)	4 %	JMP 2024	UNICEF UNHCR	Ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique OSC	

ANNEXES

ANNEXE 1 - MATRICE DES RÉSULTATS

Indicateurs	Valeurs de référence	Cibles finales	Sources/moyens de vérification	Agences UN responsables	Institutions Partenaires	Hypothèses/risques
Produit 3.1 : Le système sanitaire dispose des capacités techniques et opérationnelles renforcées pour assurer la promotion des comportements favorables à la santé, y compris la SSR, à la lutte contre les VBG, à la nutrition, à l'hygiène, à l'assainissement et à la lutte contre le VIH/sida et à la tuberculose						
Proportion des DS renforcés ayant une couverture vaccinale en Penta 3 ≥ 80 %	23 % (Rapport Unicef 2021)	35 %	Rapport PEV DHIS 2	UNICEF, OMS	CAMEPS, PEV, TSF	
Taux de dépistage du VIH/sida dans les DS renforcés	Hommes : 16 % Femmes : 11 % (MICS 2015)	20 % pour chaque sexe	EDS, MICS, DHIS 2	UNICEF, OMS	PEV, PNLS, TSF	
Pourcentage de patients tuberculeux enregistrés (nouveaux cas et récidives) dont le statut sérologique VIH est documenté	11 % (Rapport annuel PNLT)	90 %	Rapport PNLT	PNUD, OMS	PNLT, CAMEPS	
Nombre de cas de malnutrition aiguë (MAM et MAS) dépistés dans les DS renforcés	15833 (DHIS 2, 2021)	30000	DHIS 2 SMART MICS	UNICEF, OMS, PAM, DHPPS	MSP, OSC, TSF	
Nombre de nouvelles acceptantes des méthodes contraceptives dans les DS renforcés	12690	30000	DHIS 2	OMS, UNFPA	Ministère de la Santé (CNLSE et PNLS) ACBEF MDA AFRIYAN ROJALNU	
Nombre de cas de VBG notifiés dans les DS renforcés	1023 (Rapport UNFPA 2021)	2900	DHIS 2	OMS, UNFPA, UNICEF, UNHCR	OSC DGH AARREC	
Produit 3.2 : Le système sanitaire, y compris en milieu éducatif et du travail, dispose des capacités techniques et opérationnelles renforcées pour offrir des paquets complets de soins et services essentiels intégrés de santé/nutrition de qualité, y compris la planification familiale ainsi que l'accès équitable et sans discrimination aux services de lutte contre le VIH/sida, notamment aux plus vulnérables						

Indicateurs	Valeurs de référence	Cibles finales	Sources/moyens de vérification	Agences UN responsables	Institutions Partenaires	Hypothèses/risques
Proportion de structures de santé renforcées qui offrent un paquet de soins et de services essentiels intégrés	30 % (Revue PNDS 2021)	50 %	Rapports Ministère de la Santé Rapports agences des Nations Unies	OMS, UNESCO	MEPPSA MSP	
Nombre de personnes bénéficiant du paquet de soins et des services essentiels intégrés	352 000	440 002	Rapports du Ministère de la Santé, Ministère du Travail Rapports agences des Nations Unies	OMS, UNICEF OIT	DDSSa PN DS Loandjili	
Nombre de cas de VBG pris en charge	1 023 (Rapport UNFPA 2021)	2 900	Rapports Ministère de la Santé Rapports agences des Nations Unies	UNICEF, UNHCR	AED AARREC ASI Ministère de la Promotion de la femme	
Produit 3.3 : Le système sanitaire dispose des capacités techniques et opérationnelles renforcées en gestion des épidémies et autres urgences pour une meilleure sécurité sanitaire et une protection sociale des populations						
Proportion de DS qui disposent des plans de préparation et de riposte aux urgences	0	100 %	Rapports Ministère de la Santé Rapports agences des Nations Unies	OMS, Banque Mondiale UNICEF	DDSSa DS des zones ciblées	
Proportion d'urgences/événements de santé publique détectés dans les délais requis et gérés avec la coordination du centre des opérations d'urgences de santé publique selon l'approche « One Health »	ND	≥ 80 %	Rapports Ministère de la Santé Rapports agences des Nations Unies	OMS, UNICEF, UNHCR, PAM	PEV, OSC Ministère des Affaires sociales	
Proportion de DS qui ont prépositionné des intrants pour la réponse aux urgences, y compris DMU SR	0	≥ 50 %	-	OMS, UNFPA	-	-

ANNEXES

ANNEXE 1 - MATRICE DES RÉSULTATS

Indicateurs	Valeurs de référence	Cibles finales	Sources/moyens de vérification	Agences UN responsables	Institutions Partenaires	Hypothèses/risques
Produit 3.4 : L'offre de services en eau potable, en hygiène et assainissement, gérée en toute sécurité et de façon équitable, est accrue en tenant compte des besoins parfois différents des femmes et des hommes						
Nombre de personnes pratiquant encore la défécation en plein air	8 % (JMP 2021)	4 %	JMP 2024	UNICEF UNHCR	Ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique OSC	
Nombre de personnes additionnelles vivant dans des communautés certifiées sans défécation à l'air libre (FDAL)	17 772 (2021)	82 000	Rapports du MEH Rapports OSC	UNICEF UNHCR	Ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique OSC	
Nombre d'hommes et de femmes, de filles et de garçons, qui ont eu accès à des services d'assainissement de base	17 772 (2021)	210 000	Rapports du MEH Rapports OSC	UNICEF UNHCR, ONU-Habitat	Ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique OSC	
Produit 3.5 : Les services de protection sociale disposent des capacités techniques et opérationnelles renforcées pour assurer la protection sociale des populations, en particulier les plus vulnérables						
Proportion des structures de protection sociale disposant des capacités techniques et opérationnelles renforcées	ND	20 %	Rapports Ministère de la Santé Rapports agences des Nations Unies	UNICEF, OIT, ONU-HABITAT, UNFPA	AVSI Ministère des Affaires sociales Ministère du Travail Ministère du Genre	
Nombre de documents stratégiques nationaux de promotion du genre, d'autonomisation des femmes et de lutte contre les VBG dont l'élaboration et/ou la mise en œuvre ont bénéficié d'un appui technique et/ou financier du SNU	ND	5	Rapport des ministères impliqués ONG et SNU	UNFPA, Banque Mondiale, PNUD, UNICEF, UNHCR, PAM	Ministères impliqués	

Indicateurs	Valeurs de référence	Cibles finales	Sources/moyens de vérification	Agences UN responsables	Institutions Partenaires	Hypothèses/risques
Nombre d'institutions gouvernementales – y compris judiciaires –, communautaires, d'ONG et d'OSC ayant bénéficié de renforcement des capacités pour la prévention et la PEC multisectorielle des VBG et pratiques néfastes	ND	15	Rapport des ministères impliqués ONG et SNU	UNFPA, Banque Mondiale, PNUD, UNICEF, UNHCR, PAM	Ministères impliqués, autres PTF et partenaires au développement, ONG et OSC	
Nombre de leaders communautaires ayant bénéficié de renforcement de capacités en promotion du genre, masculinité positive et lutte contre les VBG	ND	300	Rapport des ministères impliqués ONG et SNU	UNFPA, Banque Mondiale, PNUD, UNICEF, UNHCR, PAM	Ministères impliqués, autres PTF et partenaires au développement, ONG et OSC	
Nombre de personnes vulnérables bénéficiant de transferts monétaires/intrants en nature	391 848 (Rapport UNCT 2021)	591 848	Rapports Ministère de la Santé Rapports agences des Nations Unies	PAM, UNHCR Banque Mondiale	CARITAS, AARREC	
Proportion de personnes vulnérables bénéficiant d'un appui aux activités génératrices de revenus	ND	5 %	Rapports Ministère de la Santé Rapports agences des Nations Unies	UNFPA, PAM, UNHCR, OIT	Ministère du Travail Ministère des Affaires sociales Ministère de la Justice OSC locales CIAD, ACODECO, AARREC	

DIVERSIFICATION

Priorités nationales de développement (PND, 2022-2026) : Diversification de l'économie et création d'emplois décents

Cadres régionaux Agenda 2063 de l'Afrique : Objectif 1

ANNEXES

ANNEXE 1 - MATRICE DES RÉSULTATS

Indicateurs	Valeurs de référence	Cibles finales	Sources/moyens de vérification	Agences UN responsables	Institutions Partenaires	Hypothèses/risques
ODD et cibles des ODD : ODD 8 & 9						
Priorité stratégique 1 : Soutien à la diversification de l'économie et la création d'emplois décents						
Effet 4 : D'ici 2024, les populations les plus défavorisées dans les zones ciblées mettent en œuvre des activités économiques diversifiées, durables, résilientes au changement climatique, créatrices d'emplois divers décents et génératrices de revenus dans les domaines de l'agriculture durable, la sécurité alimentaire, l'écotourisme, en respectant les normes environnementales						
Taux de chômage des jeunes (15 ans et plus)	30,5 % (femmes : 31,6 % ; hommes : 29,5 % ; urbain : 39 % ; rural : 11,7 %) – ETVA 2015	24 % (ensemble)	Rapport du BIT et partenaires Rapport du ministère du Travail Rapport ministère de la Jeunesse Rapports d'enquêtes RGPH, ECOM3, RGA, Emploi...	OIT, FAO, UNESCO, PNUD, PAM, UNHCR	Ministère en charge de l'emploi ; Ministères économie et finances, plan, industrie, agriculture, tourisme, zones économiques spéciales et diversification, transports, énergie et hydraulique, commerce	Risques : – retard/suspension dans la mise à disposition des financements – réduction du budget alloué au secteur – instabilité sociopolitique
Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans et par sexe) non scolarisés et sans emploi ni formation (ODD 8.6-1)	18 % (femme : 19,9 % ; homme : 17,8 %)	14 % (ensemble)	Rapport du BIT et partenaires ; Rapport du ministère du Travail ; Rapport ministère de la Jeunesse ; Rapports d'enquêtes RGPH, RGA, ECOM3, RGA, Emploi... ; Rapport agence nationale de l'emploi (ONEMO)	FAO, UNESCO, PNUD, PAM, UNHCR	Ministères économie et finances, plan, industrie, agriculture, tourisme, zones économiques spéciales et diversification, transports, énergie et hydraulique, commerce, économie forestière	Hypothèses : – coordination intersectorielle efficace entre les différents ministères, les agences impliquées, les OSC et les autres acteurs du secteur – stabilité macroéconomique – volonté politique manifeste pour engager les réformes et politiques économiques initiées
Prévalence de la sous-alimentation	37,5 %	36 %	Rapport SOFI (FAO, annuel)			
Proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté (désagrégé par sexe, âge et zone géographique)	46,5 %	38 %	Rapport du ministère du Plan ; Rapport national sur le développement humain ; Rapports d'enquêtes RGPH, ECOM3, RGA, Emploi... ; Rapport Banque Mondiale			

Indicateurs	Valeurs de référence	Cibles finales	Sources/moyens de vérification	Agences UN responsables	Institutions Partenaires	Hypothèses/risques
Produit 4.1 : Les PME/PMI, les organisations de producteurs et les communautés disposent des capacités de production renforcées (technique, équipements modernes, infrastructures) et d'un accès accru à des services financiers pour mettre en œuvre des activités économiques diversifiées et durables						
Nombre de PME/PMI et de producteurs bénéficiaires mettant en œuvre des activités économiques diversifiées et durables	3 778	4 229	Rapports d'avancement de projets (FAO, UNHCR, UNDP, PAM) Revue annuelle UNDAF	FAO, UNHCR, PNUD, UNESCO, PAM, ONU-HABITAT	MAEP MESRSIT MCA MPTEN MEDDBC MPMEASI	Idem
Produit 4.2 : Les femmes, les jeunes, les personnes les plus vulnérables et celles vivant dans les zones rurales les plus reculées disposent des compétences nécessaires pour améliorer leur employabilité dans les secteurs porteurs de la diversification économique						
Nombre de jeunes disposant des compétences renforcées dans les secteurs porteurs	546	1 097	Rapports de projets Revue des programmes exécutés avec l'appui des agences des Nations Unies	OIT, FAO, FIDA, PNUD, UNESCO, PAM	MAEP MPME Ministère en charge de l'emploi	Idem
Nombre de jeunes disposant des compétences renforcées ayant créé des TPE	115	242	Rapports de projets Revue des programmes exécutés avec l'appui des agences des Nations Unies	OIT, FAO, FIDA, PNUD, UNESCO, PAM, UIT	MAEP MPME Ministère en charge de l'emploi	Idem
Produit 4.3 : Les institutions gouvernementales et paraétatiques d'appui disposent des capacités techniques et financières améliorées leur permettant de renforcer les capacités techniques, la productivité et la résilience économique des PME/PMI et des organisations de producteurs dans le respect des normes environnementales et de leur fournir des services de protection sociale de qualité adaptés						
Nombre d'institutions gouvernementales disposant des capacités techniques et financières renforcées et qui accompagnent les PME/PMI et les organisations de producteurs dans le respect des normes environnementales	5	11	Rapports Ministères partenaires/projets exécutés avec l'appui des agences des Nations Unies	FAO, FVC, PNUD PAM	GRET, MAEP, MEF, MEDDBC, SNR, MESRSIT Ministère de l'Emploi, Ministère de l'Enseignement technique	Idem

ANNEXES

ANNEXE 1 - MATRICE DES RÉSULTATS

Indicateurs	Valeurs de référence	Cibles finales	Sources/moyens de vérification	Agences UN responsables	Institutions Partenaires	Hypothèses/risques
Nombre de TPME/PME/PMI et d'organisations de producteurs qui respectent des normes environnementales	4	168	Rapports Ministères partenaires/projets exécutés avec l'appui des agences des Nations Unies	UNESCO PAM	ONG, MEF, MAEP, MEDDBC	Idem
Nombre de ménages qui bénéficient des services de protection sociale	650	1 100	Rapports Ministères partenaires/projets	UNHCR, PAM	MESRSIT Ministère du Travail, Ministère de l'Emploi	Idem
Nombre de bénéficiaires disposant de capacités renforcées qui améliorent la productivité et la résilience économique	179	700	Rapports Ministères partenaires/projets exécutés avec l'appui des agences des Nations Unies	PNUD, PAM, UNHCR	AARREC PRODIVAC, OIT	Idem
Produit 4.4 : Les parties prenantes nationales et les populations ont les capacités techniques et organisationnelles pour adopter des pratiques de résilience face aux catastrophes naturelles, y compris préparation, réponse rapide et gestion des effets, de gestion durable et intégrée des ressources naturelles, de la biodiversité et développer des mesures d'adaptation aux effets des changements climatiques, ainsi que l'accès aux énergies renouvelables, à des infrastructures d'eau et d'irrigation						
Nombre d'institutions ayant des capacités renforcées et qui encouragent/facilitent l'accès aux énergies renouvelables pour un développement intégré et durable	2	5	Rapport Ministère Rapport ANER Rapports projets	BAD, ONU-HABITAT	MEH, MAEP, MESRSIT, MH, MEDDBC, ANER, MEDDBC, MESRSIT	Idem
Nombre de ménages bénéficiant d'un accès à une énergie renouvelable et durable	383	683	Rapport Ministère Rapport ANER Rapports projets	UNHCR, FAO, PNUD, ONU- HABITAT	Femmes, Énergie, AARREC	Idem
Superficie des plantations agroforestières créées	400	900	Rapport des projets	FAO, PNUD, ONU- HABITAT, BAD	MAEP, MEF	Idem

ANNEXE 2 - CADRE BUDGÉTAIRE CONJOINT

CADRE BUDGÉTAIRE CONJOINT UNDAF 2020-2024

Chaîne de résultats	Agences	Ressources propres	Ressources à mobiliser	Total ressources
Effet UNDAF				
<i>Effet 1 : D'ici 2024, les populations bénéficient d'un système de gouvernance amélioré sur le plan institutionnel, démocratique, des droits humains, administratif et économique pour un développement inclusif et participatif, la consolidation de la paix et de l'effort humanitaire</i>				
Produit 1.1 : Les institutions étatiques et non étatiques et les organisations de la société civile ont les capacités techniques et opérationnelles renforcées pour appliquer efficacement les normes et outils de la bonne gouvernance dans leurs domaines de compétences, y compris pour lutter contre les normes socioculturelles discriminatoires à l'égard des femmes et d'autres groupes vulnérables	UNESCO	110 000	150 000	260 000
	PNUD	100 000	300 000	400 000
	UNFPA	437 195	65 579,25	502 774
	UNHCR	60 000	70 000	130 000
	OHCHR	50 000	40 000	90 000
	UNICEF	25 000	-	25 000
	FAO	400 000	-	400 000
	PAM	2 241 298	3 830 054	6 071 352
	OIT	250 000	50 000	300 000
Total Produit 1.1		3 673 493	4 505 633	8 179 126
Produit 1.2 : Le système statistique national dispose des capacités renforcées de production de données fiables, désagrégées et sensibles aux droits humains pour le suivi et l'évaluation du PND, des politiques publiques et des progrès vers l'atteinte des ODD	UNESCO	50 000	375 000	425 000
	PNUD	200 000	200 000	400 000
	UNFPA	237 985	35 698	273 683
	UNHCR	5 000	45 000	50 000
	OHCHR	10 000	10 000	20 000
	FAO	-	530 000	530 000
	PAM	-	219 580	219 580
	OIT	200 000	20 000	220 000
Total Produit 1.2		702 985	1 435 278	2 138 263
Produit 1.3 : Les institutions publiques, les OSC et les acteurs locaux disposent des capacités opérationnelles renforcées et des mécanismes appropriés pour assurer la protection accrue des droits de l'homme, la prévention et la lutte contre toutes les formes de discrimination et de criminalité, l'accès équitable à la justice et la gestion de crises	UNESCO	50 000	125 000	175 000
	PNUD	100 000	200 000	300 000
	UNFPA	456 904	68 535,6	525 440
	UNHCR	10 000	40 000	50 000
	OHCHR	40 000	60 000	100 000
	OIT	128 500	25 000	153 500
	ONU-Habitat	10 000	65 000	75 000
Total Produit 1.3		795 404	583 536	1 378 940

ANNEXES

ANNEXE 2 - CADRE BUDGÉTAIRE CONJOINT

Chaîne de résultats	Agences	Ressources propres	Ressources à mobiliser	Total ressources
Effet UNDAF				
Produit 1.4 : Les institutions publiques, les agents de l'État et des collectivités locales ont les capacités techniques renforcées pour appliquer les réformes en matière de programmation, de planification, de suivi et évaluation, de transparence et de redevabilité dans la gestion des finances publiques et assurer la digitalisation des processus administratifs visant à améliorer la qualité du service public	UNESCO			-
	PNUD	100 000	300 000	400 000
	UNHCR	-	15 000	15 000
	UNICEF	20 000		20 000
	OIT	50 000	10 000	60 000
Total Produit 1.4		170 000	325 000	495 000
Produit 1.5 : Les ministères et les collectivités locales disposent des capacités techniques et financières pour formuler, mettre en œuvre, suivre et évaluer les politiques et les programmes ainsi que les plans de développement local, basés sur les droits de l'homme et visant l'accélération de l'atteinte des ODD au niveau national et local.	UNESCO	75 000	175 000	250 000
	PNUD	100 000	500 000	600 000
	UNFPA	300 000	45 000	345 000
	UNHCR	5 000	20 000	25 000
	OHCHR	50 000	100 000	150 000
	ONU-Habitat	15 000	153 000	168 000
	OIT	100 000	30 000	130 000
Total Produit 1.5		645 000	1 023 000	1 668 000
Total effet 1		5 986 882	7 872 447	13 859 328
<i>Effet 2 : D'ici 2024, les enfants (filles et garçons), les jeunes, les adultes (hommes et femmes), les personnes handicapées dans les zones ciblées ont un accès accru aux services éducatifs inclusifs et de qualité dans les systèmes formel et non formel, et en particulier l'éducation sexuelle complète</i>				
Produit 2.1 : Le système éducatif dispose des capacités renforcées pour offrir des services éducatifs inclusifs, équitables et de qualité incluant l'éducation complète à la sexualité dans un environnement sain et exempt de toutes les formes de violences, particulièrement pour les plus vulnérables	UNESCO	175 000	2 500 000	2 675 000
	UNHCR	25 000	50 000	75 000
	UNICEF	2 039 316	1 000 000	3 039 316
	PAM	10 500 828	8 503 949	19 004 777
Total Produit 2.1		12 740 144	12 053 949	24 794 093
Produit 2.2 : Le système éducatif dispose des capacités institutionnelles, techniques et pédagogiques renforcées pour offrir une formation professionnelle et technique de qualité adaptée aux besoins du PND 2022-2026.	UNESCO	75 000	550 000	625 000
	UNHCR	15 000	40 000	55 000
	UNICEF	295 139	-	295 139
	OIT	70 000	50 000	120 000
Total Produit 2.2		455 139	640 000	1 095 139
Produit 2.3 : Le système éducatif dispose des capacités institutionnelles, organisationnelles et techniques renforcées pour assurer une gouvernance efficace et efficiente du secteur et pour faire face aux crises et aux catastrophes garantissant la continuité pédagogique	UNESCO	100 000	957 000	1 057 000
	UNHCR	3 000	10 000	13 000
	UNICEF	150 000	-	150 000
Total Produit 2.3		253 000	967 000	1 220 000
Total effet 2		13 448 283	13 660 949	27 109 232

ANNEXE 2 - CADRE BUDGÉTAIRE CONJOINT

Chaîne de résultats	Agences	Ressources propres	Ressources à mobiliser	Total ressources
Effet UNDAF				
<i>Effet 3 : D'ici 2024, les populations ont un accès équitable à des paquets de soins et de services essentiels de santé (y compris la nutrition, le VIH, l'eau, l'hygiène et l'assainissement), à une sécurité sociale, à un système de protection sociale adéquat pour valoriser le capital humain et garantir le dividende démographique</i>				
Produit 3.1 : Le système sanitaire dispose des capacités techniques et opérationnelles renforcées pour assurer la promotion des comportements favorables à la santé, y compris la SSR, à la lutte contre les VBG, à la nutrition, à l'hygiène, à l'assainissement, à la lutte contre le VIH/sida et à la tuberculose	UNESCO			-
	PNUD	-	5 600 000	5 600 000
	UNFPA	2 690 000	403 500	3 093 500
	UNHCR	20 000	50 000	70 000
	UNICEF	-	3 443 286	3 443 286
	OMS	50 000	-	50 000
	PAM	1 421 969	2 438 076	3 860 045
	OIT	100 000	-	100 000
Total Produit 3.1		4 281 969	11 934 862	16 216 831
Produit 3.2 : Le système sanitaire, y compris en milieu éducatif et du travail, dispose des capacités techniques et opérationnelles renforcées pour offrir des paquets complets de soins et services essentiels intégrés de santé/nutrition, planification familiale ainsi que l'accès équitable et sans discrimination aux services de lutte contre le VIH/sida, notamment aux plus vulnérables.	UNESCO			-
	PNUD	50 000	6 000 000	6 050 000
	UNFPA	275 610	41 341,5	316 952
	UNHCR	10 000	35 000	45 000
	UNICEF	-	370 000	370 000
	OMS	1 000 000	500 000	1 500 000
	OIT	110 000	-	110 000
Total Produit 3.2		1 445 610	6 946 342	8 391 952
Produit 3.3 : Le système sanitaire dispose des capacités techniques et opérationnelles renforcées en gestion des épidémies et autres urgences pour une meilleure sécurité sanitaire et une protection sociale des populations	UNESCO			-
	UNFPA	430 000	64 500	494 500
	UNHCR	-	15 000	15 000
	UNICEF	-	539 420	539 420
	OMS	1 000 000	1 000 000	2 000 000
	OIT	150 000	20 000	170 000
Total Produit 3.3		1 580 000	1 638 920	3 218 920
Produit 3.4 : L'offre de services en eau potable, en hygiène et assainissement, gérée en toute sécurité et de façon équitable, est accrue en prenant en compte les besoins spécifiques des femmes et des hommes	UNESCO	15 000	-	15 000
	UNHCR	15 000	50 000	65 000
	UNICEF	1 200 000	-	1 200 000
	ONU-Habitat	7 000	150 000	157 000
Total Produit 3.4		1 237 000	200 000	1 437 000

ANNEXES

ANNEXE 2 - CADRE BUDGÉTAIRE CONJOINT

Chaîne de résultats	Agences	Ressources propres	Ressources à mobiliser	Total ressources
Effet UNDAF				
Produit 3.5 : Les services de protection sociale disposent des capacités techniques et opérationnelles renforcées pour assurer la protection sociale des populations, en particulier les plus vulnérables	UNESCO			-
	UNFPA	420 195	63 029,25	483 224
	UNHCR	5 000	20 000	25 000
	UNICEF	80 000	-	80 000
	OIT	617 000	40 000	657 000
Total Produit 3.5		1 122 195	123 029	1 245 224
Total effet 3		9 666 774	20 843 153	30 509 927
<i>Effet 4 : D'ici 2024, les populations les plus défavorisées dans les zones ciblées mettent en œuvre des activités économiques diversifiées, durables et résilientes au changement climatique, créatrice d'emplois divers décents et génératrices de revenus dans les domaines de l'agriculture durable, la sécurité alimentaire et l'écotourisme, en respectant les normes environnementales</i>				
Produit 4.1 : Les PME/PMI, les organisations de producteurs et les communautés disposent des capacités de production renforcées (technique, équipements modernes, infrastructures) et d'un accès accru à des services financiers pour mettre en œuvre des activités économiques diversifiées et durables	PNUD	100 000	700 000	800 000
	FAO	340 000	-	340 000
	PAM	580 360	7 170 360	7 750 720
	OIT	700 000	500 000	1 200 000
Total Produit 4.1		1 720 360	8 370 360	10 090 720
Produit 4.2 : Les femmes, les jeunes, les personnes les plus vulnérables et celles vivant dans les zones rurales les plus reculées disposent des compétences nécessaires pour améliorer leur employabilité dans les secteurs porteurs de la diversification économique	UNESCO	-	300 000	300 000
	PNUD	100 000	500 000	600 000
	OIT	1 327 898	1 327 898	2 655 796
Total Produit 4.2		1 427 898	2 127 898	3 555 796
Produit 4.3 : Les institutions gouvernementales et paraétatiques d'appui disposent des capacités techniques et financières améliorées leur permettant de renforcer les capacités techniques, la productivité et la résilience économique des PME/PMI et des organisations de producteurs dans le respect des normes environnementales et de leur fournir des services de protection sociale de qualité adaptés	UNESCO	15 000	128 000	143 000
	PNUD	200 000	500 000	700 000
	OIT	100 000	20 000	120 000
Total Produit 4.3		315 000	648 000	963 000
Produit 4.4 : Les parties prenantes nationales et les populations ont les capacités techniques et organisationnelles pour adopter des pratiques de résilience face aux catastrophes naturelles, y compris préparation, réponse rapide et gestion des effets, de gestion durable et intégrée des ressources naturelles, de la biodiversité, et développer des mesures d'adaptation aux effets du changement climatique, ainsi que d'accès aux énergies renouvelables et à des infrastructures d'eau et d'irrigation	UNESCO	25 000	1 250 000	1 275 000
	PNUD	200 000	1 000 000	1 200 000
	UNHCR	10 000	35 000	45 000
	FAO	250 000	6 500 000	6 750 000
	PAM	5 102 149	-	5 102 149
	ONU-Habitat	18 000	1 082 000	1 100 000
Total Produit 4.4		5 605 149	9 867 000	15 472 149
Total effet 4		9 068 407	21 013 258	30 081 665
Total Cadre budgétaire conjoint		38 170 346	63 389 806	101 560 152

ANNEXE 3 - CLAUSES LÉGALES ET JURIDIQUES

Les accords de coopération ou d'assistance, ou autres accords, qui sont mentionnés dans la présente annexe juridique sont ceux qui forment déjà la base juridique des relations entre le Gouvernement de la République du Congo et chacun des organismes des Nations Unies qui aident le pays à mettre en œuvre le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) révisé 2020-2024.

Considérant que le Gouvernement de la République du Congo (ci-après dénommé « le Gouvernement ») a institué les relations ci-après avec les organismes suivants :

- a) **Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)**, un accord de base régissant l'assistance apportée par le PNUD dans le pays, signé par les deux parties le 23 octobre 1976.
- b) **Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)**, un accord de base type de coopération régissant la coopération entre l'UNICEF et le Gouvernement du Congo conclu le 5 septembre 1996.
- c) **Le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA)**, un accord de coopération de pays conclu le 23 octobre 1976 avec le PNUD, mais s'appliquant mutatis mutandis aux activités et au personnel de l'UNFPA, conformément à l'accord conclu par échange de lettres et entré en vigueur le 1^{er} décembre 2005.
- d) **L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)**, un accord multiple Accréditation, du 14 février 1977.
- e) **L'Organisation mondiale de la Santé (OMS)**, l'accord de base entre l'OMS et le Gouvernement du Congo du 14 août 1998.
- f) **Le Programme alimentaire mondial (PAM)**, conclu avec le Gouvernement du Congo le 7 février 2022.
- g) **L'Organisation internationale du travail (OIT)**, l'accord relatif à l'assistance technique conclu avec le Gouvernement du Congo le 7 novembre 1963.
- h) **L'UNHCR**, conclu avec le Gouvernement du Congo le 17 décembre 2004.
- i) **Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme**, un accord relatif à la mise en place d'un centre sous-régional des Nations Unies pour les droits humains et la démocratie couvrant l'Afrique centrale, conclu avec le Gouvernement du Cameroun le 25 septembre 2001.
- j) **L'UNESCO**, conclu initialement avec le Gouvernement du Congo en 1997 et renouvelé le 14 octobre 2020.

Le Plan-cadre de coopération est lu, interprété et appliqué conformément à l'accord de base conclu par chacun des organismes des Nations Unies signataires et le gouvernement hôte et d'une manière compatible avec ledit accord.

Le Gouvernement honore ses engagements conformément aux dispositions des accords de coopération et d'assistance décrits au paragraphe consacré aux bases de la relation.

Sans préjudice de ces accords, le Gouvernement applique les dispositions pertinentes de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies (la « Convention générale ») ou de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées aux biens, fonds et avoirs de chaque organisme des Nations Unies signataires ainsi qu'à ses fonctionnaires et experts en mission. Le Gouvernement accorde également auxdits organismes et à leurs fonctionnaires ainsi qu'aux personnes fournissant des services pour leur compte les privilèges, immunités et facilités prévus dans les accords de coopération et d'assistance conclus avec le Gouvernement. En outre, il est entendu que tous les volontaires des Nations Unies sont assimilés à des fonctionnaires des organismes des Nations Unies signataires, ayant droit aux privilèges et immunités accordés auxdits fonctionnaires en vertu de la Convention générale ou de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées.

Le Gouvernement devra répondre à toutes les réclamations que des tiers pourraient présenter contre l'un ou l'autre des organismes, ainsi que leurs fonctionnaires, experts en mission ou autres

ANNEXES

ANNEXE 3 - CLAUSES LÉGALES ET JURIDIQUES

personnes fournissant des services pour leur compte, et il les mettra hors de cause en cas de réclamation et les dégagera de toute responsabilité résultant d'opérations exécutées en vertu des accords de coopération et d'assistance, sauf si le Gouvernement et l'organisme concerné conviennent d'un mutuel accord que ladite réclamation ou ladite responsabilité résulte d'une négligence grave ou d'une faute intentionnelle de l'organisme ou de ses fonctionnaires, conseillers ou personnes fournissant des services pour son compte.

Sans préjudice du caractère général de ce qui précède, le Gouvernement contracte une assurance au bénéfice des organismes ou les dégage de toute responsabilité civile à l'égard des véhicules qu'ils ont fournis, mais qui sont sous le contrôle du Gouvernement ou qu'il utilise.

a) « Rien dans le présent accord n'implique que l'Organisation des Nations Unies ou l'un quelconque de ses organismes ou institutions renonce aux privilèges ou immunités dont il jouit ou accepte la compétence des juridictions de tout pays à l'égard des différends qui pourraient en découler. »

Rien dans le présent document ou s'y rapportant ne peut être considéré comme une renonciation expresse ou implicite aux privilèges et immunités accordés à l'Organisation des Nations Unies et à ses organes subsidiaires, y compris le PAM, que ce soit au titre de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies du 13 février 1946 ou de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées du 21 novembre 1947, selon le cas, et aucune disposition du présent document ou de tout contrat institutionnel ou engagement ne peut être interprétée ou appliquée d'une manière ou dans une mesure qui soit incompatible avec ces privilèges.

1 - ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT

Le Gouvernement apportera un soutien aux efforts des organismes des Nations unies visant à collecter les fonds nécessaires pour répondre aux besoins de l'UNDAF. Il coopérera avec les organismes des Nations Unies dans le cadre des initiatives suivantes : encourager les donateurs gouvernementaux

potentiels à mettre à la disposition des organismes des Nations Unies les fonds nécessaires à la mise en œuvre des éléments non financés du programme ; avaliser les efforts des organismes des Nations Unies pour collecter les fonds nécessaires au programme auprès d'autres sources, notamment auprès du secteur privé à l'échelle internationale, et permettre aux particuliers, aux entreprises et aux fondations de contribuer au financement de ce programme qui sera assorti d'exonérations fiscales en faveur du donateur, dans la mesure des contraintes légales en vigueur.

L'assistance en espèces pour les déplacements, salaires, honoraires et autres frais est établie à des taux proportionnels à ceux appliqués dans les pays, et sans excéder les taux applicables au Système des Nations Unies (comme indiqué dans les circulaires de la Commission de la fonction publique internationale – CFPI).

Sans porter préjudice à ces accords, le gouvernement doit appliquer les dispositions de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies (la « Convention générale ») ou de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées aux biens, fonds et actifs des organismes ainsi qu'aux représentants officiels et aux consultants de ces derniers. Le gouvernement accordera en outre aux organismes et à leurs représentants officiels, ainsi qu'aux autres personnes assurant une prestation de services au nom des organismes, les privilèges, immunités et facilités figurant dans les accords de coopération et d'assistance entre les organismes et le gouvernement.

En outre, il est attendu que tous les volontaires des Nations Unies soient assimilés à des représentants officiels des agences et, de ce fait, à des ayants droit aux privilèges et immunités tels que spécifiés dans la « Convention générale » ou la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées. Il incombera au gouvernement de traiter les réclamations, quelles qu'elles soient, susceptibles d'être intentées par des tiers à l'encontre de l'un des organismes et de ses représentants officiels, conseillers, agents ou autres personnes assurant une prestation de service au nom des organismes.

ANNEXE 3 - CLAUSES LÉGALES ET JURIDIQUES

Aucun des organismes ni de leurs représentants officiels, conseillers ou personnes assurant la prestation de services en leur nom ne sera tenu pour responsable à l'égard de réclamations et d'obligations résultant d'opérations en vertu des accords de coopération et d'assistance, sauf en cas d'accord mutuel entre le gouvernement et un organisme particulier sur le fait que lesdites réclamations et obligations découlent d'une faute lourde ou d'une négligence grave de cet organisme ou de ses représentants officiels, conseillers ou personnes assurant la prestation de service.

2 - ENGAGEMENTS DE L'ÉQUIPE PAYS DES NATIONS UNIES

Les organismes des Nations Unies faciliteront la préparation et la mise en œuvre d'activités prévues dans l'UNDAF révisé. Leur appui pourra être apporté à travers : un soutien technique, une assistance en espèces, la dotation en fournitures, produits de base et équipements, la fourniture des services d'approvisionnement et de transport, l'allocation des fonds destinés à financer des actions de sensibilisation et de plaidoyer, de recherche et d'études, de services de consultation, de développement de programme, de suivi et d'évaluation de programmes, le soutien aux activités de formation et au personnel. Une partie du soutien des organismes des Nations Unies pourra provenir d'organisations non gouvernementales et de la société civile comme convenu dans le cadre des plans de travail individuels et des documents de projets.

Un soutien supplémentaire pourra consister à faciliter un accès au système global d'information géré par les organisations des Nations Unies, au réseau des bureaux de pays des organismes des Nations Unies et aux bases de données spécialisées, notamment aux fichiers de consultants et de prestataires de services liés au développement, et l'accès au soutien apporté par le réseau des organismes, fonds et programmes spécialisés des Nations Unies.

Les organismes des Nations Unies devront désigner un personnel et des consultants aux fins de l'élaboration de programmes, du soutien aux

programmes, de l'assistance technique ainsi que d'activités de suivi et d'évaluation.

Sous réserve des examens annuels et des progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre du programme, les fonds des organismes des Nations Unies sont distribués chaque année civile et conformément à l'UNDAF révisé. Ces budgets feront l'objet d'un examen et seront exposés plus en détail dans les plans de travail ainsi que dans les documents de projet. Si le gouvernement et les organismes des Nations Unies y consentent mutuellement, les fonds n'ayant pas été affectés par les donateurs en faveur d'activités particulières des organismes des Nations Unies pourront être alloués à d'autres activités programmatiques tout aussi importantes.

En cas de transfert direct d'espèces ou de remboursement, les organismes des Nations Unies doivent notifier aux partenaires d'exécution le montant ayant reçu validation, et procéder au versement des fonds à l'attention du partenaire d'exécution selon un échéancier convenu.

En cas de versement direct à des fournisseurs ou des tiers concernant des obligations contractées par les partenaires d'exécution sur la base de demandes signées par le représentant officiel désigné du partenaire d'exécution, ou à des fournisseurs ou des tiers concernant des obligations contractées par les organismes des Nations Unies à l'appui d'activités convenues avec les partenaires d'exécution, les organismes des Nations Unies procéderont au paiement selon un échéancier convenu.

Les organismes des Nations Unies ne sauraient être tenus directement responsables en vertu des accords contractuels conclus entre le partenaire d'exécution et un fournisseur tiers.

Lorsque les organismes des Nations Unies et une autre organisation des Nations Unies versent des espèces au même partenaire d'exécution, le suivi du programme ainsi que le contrôle et l'audit financier seront effectués conjointement ou en coordination avec ces organismes.

Crédits

Production : Julie Pudlowski Consulting

Photographie : ©UN Congo

©Nations Unies Congo





NATIONS UNIES
RÉPUBLIQUE DU CONGO

